

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----

## **PLAN DE SOUTIEN A LA PRODUCTION ET A LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION**

**Novembre 2020**

## Table des matières

---

<b>Table des matières</b> .....	<b>1</b>
<b>Acronymes</b> .....	<b>4</b>
<b>Liste des tableaux et des graphiques</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
a. Contexte et justification.....	6
b. Objectifs et ancrage stratégique du plan.....	7
c. Démarche méthodologique.....	8
d. Structuration du document .....	8
<b>I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA SND ET IDENTIFICATION DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION</b> .....	<b>9</b>
1. Orientations stratégiques de la SND.....	9
a. Orientations d'ordre général pour la transformation structurelle .....	9
b. Orientations spécifiques pour le triennat 2021-2023.....	10
2. Identification des produits de grande consommation .....	11
<b>II. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES FILIÈRES DE PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION</b> .....	<b>13</b>
1. <b>Filière riz</b> .....	13
a. Situation de l'offre.....	13
b. Situation de la demande.....	15
c. Principaux acteurs .....	16
2. <b>Filière maïs</b> .....	17
a. Situation de l'offre.....	17
b. Situation de la demande.....	18
c. Principaux acteurs/ bassins de production.....	20
3. <b>Filière Poisson</b> .....	26
a. Situation de l'offre.....	26

b.	Situation de la demande.....	27
c.	Principaux acteurs .....	27
4.	<b>Filière mil/sorgho</b> .....	28
a.	Situation de l'offre.....	28
b.	Situation de la demande.....	29
c.	Principaux acteurs/bassins de production.....	29
5.	<b>Filière Soja</b> .....	30
a.	Situation de l'offre.....	31
b.	Situation de la demande.....	31
c.	Principaux acteurs/bassins de production.....	31
8.	<b>Principales difficultés de commercialisation des produits « made in Cameroon »</b> .....	31
<b>III. MÉCANISMES DE SOUTIEN POUR LA RELANCE DES FILIÈRES DE PRODUITS DE GRANDES CONSOMMATION</b> .....		<b>32</b>
1.	Filière Riz.....	32
2.	Filière Mais.....	34
3.	Filière Poisson.....	38
4.	Filière mil/sorgho .....	39
<b>IV. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES</b> .....		<b>42</b>
1.	Vue d'ensemble.....	42
2.	Filière Riz.....	43
3.	Filière Maïs.....	45
6.	Filière Poisson.....	50
7.	Filière mil/sorgho .....	54
8.	Régulation du marché.....	59
9.	Accompagnement des PME .....	63
<b>V. MÉCANISMES DE FINANCEMENT</b> .....		<b>65</b>
<b>VI. ANALYSE DES RISQUES ET DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION</b> .....		<b>66</b>
1.	Analyse des risques .....	66
2.	Mécanismes de mise en œuvre et de coordination .....	66
3.	Etudes stratégiques .....	67

4. Dispositif et outils de suivi-évaluation.....	67
<i>Dispositif de suivi-évaluation</i> .....	67
<i>Outils de suivi-évaluation et dispositifs statistique</i> .....	68

## Acronymes

---

ACEFA	Programme d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agricoles
GIC	Groupe d'Initiative Commune
INS	Institut National de la Statistique
IRAD	Institut de la Recherche Agricole pour le Développement
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINPMEESA et de l'Artisanat	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale
MINDCAF	Ministère du Domaine du Cadastre et des Affaires frontières
MINAMP	Ministère des Marchés publics
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINTP	Ministère des Travaux Publics
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PADFA	Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PAPMAVQ	Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité
PIDMA	Projet D'investissement Et De Développement Des Marchés Agricoles
PNADC	Projet National d'Appui au Développement des Céréales
PROSAPVA	Projet d'Appui à la Structuration des Producteurs et de la Vulgarisation Agricole
SOCOCCEN	Société Coopérative de Commercialisation des Céréales du Nord
SOWEDA	Southwest Development Authority

## Liste des tableaux et des graphiques

---

### Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : évolution des importations des cinq produits principaux produits alimentaires, Q (tonnes) V (millions) .....	12
<b>Tableau 2</b> : Estimation prévisionnelle de la demande et de l'offre en riz.....	15
<b>Tableau 3</b> : Etat des lieux des périmètres et bassins rizicoles.....	16
<b>Tableau 4</b> : Importations du maïs de 2015 à 2017 .....	18
<b>Tableau 5</b> : Estimation de la demande potentielle de maïs sur la période 2019 à 2023 (en tonnes) ...	19
<b>Tableau 6</b> : Les principaux bassins de production et difficultés dans la filière maïs.....	21
<b>Tableau 7</b> : Potentiel de production de blé .....	23
<b>Tableau 8</b> : Production moyenne de sorgho dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord sur la période 2015-2019.....	29
<b>Tableau 9</b> : Demande potentielle de mil/sorgho sur la période 2020-2030 et difficultés .....	29
<b>Tableau 10</b> : Acteurs impliqués dans la production du Sorgho.....	30
<b>Tableau 11</b> : Projection de la production du soja de 2020 à 2023 .....	31
<b>Tableau 12</b> : Projection de production de riz irrigué (2019 – 2023).....	32
<b>Tableau 13</b> : Projection de production de riz pluvial (2019 – 2023).....	32
<b>Tableau 14</b> : Objectifs et cibles de production du maïs .....	34
<b>Tableau 15</b> : Interventions prioritaires pour la production du riz irrigué et pluvial.....	43
<b>Tableau 16</b> : Interventions prioritaires pour la production du maïs sur la période 2021-2023 .....	45
<b>Tableau 18</b> : Interventions prioritaires pour la production du lait.....	48
<b>Tableau 19</b> : Interventions prioritaires pour la production du poisson (pêche et aquaculture).....	50
<b>Tableau 20</b> : Plan d'actions prioritaires pour le développement de la filière sorgho .....	54
<b>Tableau 22</b> : Interventions prioritaires pour la régulation du marché .....	59
<b>Tableau 23</b> : Interventions prioritaires sur pour l'accompagnement des PME/PMI.....	63

### Liste des graphiques

<b>Graphique 1</b> : Evolution de la production de riz de 2008 à 2017 (en milliers de tonnes).....	13
<b>Graphique 2</b> : Importations moyennes annuelles de riz (en tonnes).....	14
<b>Graphique 3</b> : Evolution de la production nationale entre 2011 et 2018 (en tonnes).....	17
<b>Graphique 4</b> : Evolution des superficies emblavées entre 2011 et 2018.....	18
<b>Graphique 5</b> : Evolution de l'écart entre la production nationale et la demande potentielle de maïs (en tonnes).....	20
<b>Graphique 7</b> : Importations moyennes de lait (en tonnes).....	25
<b>Graphique 8</b> : les principaux fournisseurs de poisons au Cameroun en 2017.....	26
<b>Graphique 9</b> : Évolution des importations de poissons de mer congelés de 2005 à 2019.....	26

## INTRODUCTION

---

### a. Contexte et justification

A l'exception des années 2006 et 2007, le solde du Compte courant du Cameroun est structurellement déficitaire, situation qui perdure depuis au moins 30 ans. Cette situation montre à suffisance que les relations économiques entre le Cameroun et le reste du monde sont défavorable à notre pays. Depuis 2005, le solde du Compte se confond avec celui de la balance commerciale, le déficit de la balance des revenus ayant tendance à être compensé par l'excédent de la balance des transferts. Rétablir des relations économiques bénéfiques au reste du monde qu'au Cameroun revient donc simplement à améliorer la balance commerciale dont il faut rappeler qu'elle est structurellement déficitaire.

Une analyse synthétique du commerce extérieur sur la période 2013-2019 montre que le déficit moyen a été de 1 210,8 milliards après avoir atteint un pic de 1 464,2 milliards de francs CFA en 2019. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ce déficit concerne également les biens de consommation courante pour lesquels le pays dispose d'un potentiel avéré pour la production. A titre d'exemple, les importations de poissons et crustacées sont de 133,26 milliards de FCFA et celles du riz de 231,831 milliards en 2019, moins de 26% de la consommation totale de riz est assurée par la production locale.

La dépendance alimentaire liée à ces produits, mesurée principalement par les importations des produits alimentaires de grande consommation dans les importations totales, a évolué en dents de scie. En effet, en valeur, les dépenses liées à ces produits représentent, en moyenne, près de 15% des importations totales et plus des 19% des importations hors hydrocarbures au cours de la période. La valeur totale de ces produits alimentaires est passée de 754 milliards de francs CFA en 2013 à 807,5 milliards de francs CFA en 2019. Les importations des produits alimentaires, elle représente 20,9% des dépenses totales d'importations en 2019.

De manière générale, la facture des importations des produits alimentaires montre que leur facture a été multipliée par trois entre les périodes 2007 et 2019, représentant respectivement en moyenne plus du tiers du déficit commercial et 4% du PIB depuis 2013. La suppression des droits de douane, dont l'objectif visé par le Gouvernement était de lutter contre la vie chère, dans un contexte international marqué par la crise énergétique et la crise alimentaire, a sans doute contribué à cette situation. La défiscalisation de ces produits alimentaires a eu pour conséquence directe dans le budget de l'Etat, un manque à gagner considérable d'environ 600 milliards de francs CFA en 2018.

Aussi, après une croissance estimée à 3,7% en 2019, l'économie camerounaise devrait enregistrer une régression de 2,6% en 2020, et ce pour la première fois depuis 30 ans. Ce repli d'activités, lié aux effets négatifs de la crise sanitaire due à la COVID-19, est perceptible tant dans le secteur pétrolier que dans le secteur non pétrolier.

La croissance du secteur primaire devrait se contracter de 1,1% en 2020 contre une hausse de 2,8% en 2019. Cette contraction serait imputable à la baisse dans les branches «agriculture industrielle d'exportation» (-4%), «sylviculture et exploitation forestière» (-5,4%) et «élevage et chasse» (-0,6%)., en lien avec la baisse de la demande de nos partenaires commerciaux, eux-mêmes en proie à une sévère récession économique. Par ailleurs, la branche « agriculture vivrière » devrait connaître un ralentissement d'activités, en relation avec la baisse d'activités

dans les industries agroalimentaires, et les restaurants et hôtels.

Le Gouvernement a conduit entre 2018 et 2019, et en collaboration avec les différentes composantes socio-économiques intervenant dans l'élaboration des politiques de développement, un ensemble de travaux pour la définition des réformes, actions et mesures pertinentes pour l'atteinte des objectifs de la deuxième phase de son programme d'émergence.

Ces réformes et actions, consignées dans la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30), entendent permettre à l'économie camerounaise d'opérer sa transformation structurelle en accroissant significativement la part du secteur secondaire et manufacturier. Le but poursuivi est d'accroître la diversification et la complexification de l'économie en vue d'atteindre le stade de pays industrialisé. La stratégie économique adoptée par le Gouvernement étant l'import substitution avec l'utilisation maximale des moyens et facteurs de production locaux.

L'objectif de politique économique sur la période 2021-2023 est de replacer le pays sur le sentier de l'émergence en jugulant les effets néfastes de la pandémie COVID-19. Les actions du Gouvernement viseront la poursuite de la transformation structurelle de l'économie et porteront prioritairement sur la politique de relèvement, la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation. A cet effet, les actions du gouvernement à moyen terme viseront le développement des filières compétitives et stratégiques porteuses des croissances et créatrices d'emplois et en particulier l'accroissement de l'offre locale des biens et services à l'origine du déficit de la balance commerciale.

#### **b. Objectifs et ancrage stratégique du plan**

Il convient d'entrée de jeu de préciser que la logique globale pour le rééquilibrage de la balance commerciale consiste à commencer par les produits faiblement intensifs en technologie et pour lesquels le pays a un avantage comparatif et se déployer progressivement vers des produits manufacturés sophistiqués.

Ainsi, le présent plan de soutien à la relance économique se focalise sur la production et la transformation des produits de grande consommation pour amorcer le rééquilibrage progressif de la balance commerciale du Cameroun. Ces produits sont : le riz, le maïs, le blé, le lait, le poisson, le mil/sorgho et le soja. Il se situe comme une première étape dans le processus d'endogénéisation de l'économie camerounaise en ce qui concerne la politique de substitution des importations de la SND30.

Ce plan de soutien sera progressivement complété et étendu à d'autres filières prioritaires (forêt-Bois ; textile-confection-cuir ; chimie-pharmacie ; etc.) et certains produits (engrais, semences améliorées, etc.) pour lesquels des études stratégiques approfondies doivent au préalable être réalisées comme indiqué dans la stratégie nationale de développement (SND 30).

Par ailleurs, il est à préciser que le plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation ne se substitue pas aux missions régaliennes des administrations. Il apporte une meilleure lisibilité sur la problématique cruciale la substitutions

aux importations en ce qui concerne les produits de grande consommation. Il est financé par le budget de l'Etat et constitue une annexe de la loi des finances.

### c. Démarche méthodologique

Sur le plan méthodologique, l'élaboration de ce plan s'est faite de façon participative avec l'ensemble des principales administrations concernées. De façon spécifique, il s'est agi de : (i) identifier les principaux produits concernés par le plan ; (ii) dresser un état de lieux de l'offre (production locale et importations), et de la demande (ménages et entreprises) des filières identifiées ; (iii) identifier des potentialités et les difficultés rencontrées par les producteurs locaux ; (iv) formuler les mesures de relance des filières prioritaires y compris les mécanismes de régulation du marché ; (v) identifier des activités à mener avec les indicateurs associés ainsi que les coûts et les structures de mise en œuvre.

### d. Structuration du document

Le présent plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation est structuré en six (06) grandes sections :

- ✚ **La première section** qui porte sur les orientations stratégiques définit au niveau global et au niveau sectoriel, les orientations stratégiques à partir desquelles sont déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2021 et 2023. Ces orientations s'appuient sur les travaux de planification de la deuxième phase de la Vision 2035, et tiennent compte du contexte actuel dominé par la pandémie de la COVID-19, dont les effets sur l'économie iront au-delà de 2020.
- ✚ **La deuxième section** relative à l'état des lieux et diagnostic des filières et produits de grande consommation présente la situation des filières riz, maïs, poisson, mil/sorgho et soja en termes de d'offre, de demande ainsi que les principaux acteurs et bassins de production ;
- ✚ **La troisième section** qui concerne les mécanismes de soutien pour la relance des filières des produits de grande consommation met un accent sur les mesures de soutien à la production ainsi que les mécanismes de régulation du marché pour lesdites filières ;
- ✚ **La quatrième section** quant à elle, présente le Plan d'Actions Prioritaires c'est-à-dire les activités à mener entre 2021 et 2023, les extrants attendus, les principales administrations concernées, le coût global desdites activités pour la relance des filières riz, maïs, blé, lait, poisson, mil/sorgho et soja.
- ✚ **La cinquième section** traite du mécanisme de financement du plan de soutien pour la production et la transformation de produits de grande consommation ;
- ✚ Enfin **la sixième section** intitulée analyse des risques et dispositif de suivi-évaluation présente les risques, le mécanisme de mise en œuvre et de coordination ainsi que le dispositif et les outils de suivi évaluation du plan de soutien.

## I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA SND ET IDENTIFICATION DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

---

### 1. Orientations stratégiques de la SND

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 vise comme principal objectif l'industrialisation et la diversification de l'économie. Il est question de procéder à une transformation structurelle de l'économie en accroissant significativement la part du secteur secondaire et manufacturier. La stratégie adoptée est celle de l'import-substitution et les orientations préconisées concernent tant les aspects globaux que spécifiques.

#### a. Orientations d'ordre général pour la transformation structurelle

Il s'agit ici des grandes orientations stratégiques qui guideront l'action du Gouvernement en vue de mettre le pays en position d'atteindre à terme son objectif d'émergence. L'objectif global de la deuxième phase de la Vision 2035 est d'accroître significativement la part de la production industrielle dans l'économie en vue de réaliser l'émergence à l'horizon souhaité. Le Gouvernement mettra plus de vigueur sur la politique d'import-substitution comme principal levier de renforcement de sa souveraineté économique pour une croissance plus endogène.

Dans cette optique, le Gouvernement mettra l'accent sur l'accroissement de l'offre locale en produits de consommation de masse, et en intrants destinés aux agro-industries (maïs, sorgho, soja, patate, manioc, plantain, etc.). Cet accroissement sera basé sur une utilisation plus accrue des facteurs de production locaux et la promotion de la consommation des produits « made in Cameroon ».

A cet effet, l'import-substitution sous-tendra toutes les mesures de politiques publiques qui de ce fait, auront un meilleur impact sur la croissance et sur la réduction des inégalités. Il s'agira de promouvoir la production des biens et services qui contribuent au déficit de la balance commerciale dans la perspective de son rééquilibrage progressif.

**L'import-substitution** sera mis en œuvre à travers quatre piliers complémentaires qui sont (i) la transformation structurelle ; (ii) le développement du capital humain ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, et, (iv) la promotion de la bonne gouvernance et le parachèvement de la décentralisation.

Dans le cadre *de la transformation structurelle*, le Gouvernement favorisera la migration des facteurs de production (la main-d'œuvre en particulier) du secteur primaire vers le secteur secondaire pour accroître significativement la part de l'industrie dans le PIB. En outre, la productivité du secteur primaire sera renforcée, afin d'augmenter sa production en qualité et en quantité pour fournir assez de matières premières au secteur secondaire et manufacturier en particulier. Par ailleurs, une place importante sera accordée à la recherche-développement afin de promouvoir l'innovation.

S'agissant *du développement du capital humain et du bien-être*, les actions du Gouvernement consisteront à : (i) accroître la part de l'offre d'enseignement technique et de la formation professionnelle par rapport à l'enseignement général ; (ii) orienter la formation technique et professionnelle vers les spécialités liées aux filières prioritaires. Par ailleurs, il

sera procédé à une extension du dispositif de protection sociale, en particulier en matière de santé et de généralisation des appuis aux plus démunis.

Relativement à *la promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique*, des politiques actives d'emploi seront mises en place à travers notamment : l'accompagnement des entrepreneurs individuels, des entreprises et des chercheurs d'emplois ; ainsi que l'implémentation des programmes de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel sur les techniques modernes de production.

En ce qui concerne *la promotion de la bonne gouvernance et de la décentralisation*, il sera question de poursuivre les réformes visant à améliorer l'état de droit et le climat des affaires ; le renforcement de la discipline budgétaire et de la maîtrise de l'endettement ; l'application de la loi portant code général de la décentralisation, en particulier l'opérationnalisation du transfert des compétences et des ressources aux CTD et la mise en place des régions notamment celles à statut spécial du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

### **b. Orientations spécifiques pour le triennat 2021-2023**

Compte tenu de la situation actuelle dans le domaine de la production et des objectifs de développement de long terme en la matière, le premier défi est la substitution progressive de la production des biens alimentaires pour lesquels le pays dispose d'un potentiel important à leurs importations. Ceci permettra d'accroître significativement la disponibilité des matières premières pour l'agro-industrie. Par conséquent, les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la relance de production locale des biens alimentaires sont les suivantes dans les secteurs prioritaires :

#### **Secteur rural**

Pour ce secteur, les efforts du Gouvernement seront tout d'abord consacrés à la relance et au soutien à la production des produits pour lesquels le déficit de la balance commerciale est important, pour lesquels il existe une réelle demande locale et pour lesquels l'économie dispose d'un potentiel avéré en termes d'avantage comparatif. Ensuite, la priorité sera le désenclavement des bassins de production agropastoraux et halieutiques en vue de réduire les coûts de production qui demeurent élevés dans le secteur primaire. Dans cette optique la poursuite de la construction et de l'aménagement des routes rurales constituera un axe privilégié.

Ensuite, les mesures relatives à la mécanisation et la modernisation de l'agriculture seront intensifiées dans le but d'accroître la productivité dans le secteur agricole. Dans ce cadre, un accent particulier sera accordé à la production des biens qui grèvent le plus la balance commerciale telle que le riz, le maïs, le poisson et le lait. La mise à disposition du matériel agricole aux producteurs des zones rurales sera également une priorité.

En outre, une emphase sera mise sur la promotion de la production locale des semences et engrais issus des instituts de recherche nationaux. Aussi, les organes et instituts locaux de recherche seront encouragés à s'investir dans la mise sur pied d'intrants innovants à même de booster la production agricole et halieutique. Enfin, l'Etat entend mettre en place un système d'informations agricoles à l'effet de disposer des données fiables pour un meilleur pilotage des politiques agropastorales.

## **Secteur des Industries et Services**

La priorité du Gouvernement dans ce secteur est l'industrialisation et la diversification de l'économie. Dans cette optique, la production et la transformation locales seront privilégiées, notamment concernant les biens alimentaires stratégiques pour la réduction du déficit de la balance commerciale et la promotion de la sécurité alimentaire. La promotion du label « **Made in Cameroon** » au niveau de production et de la distribution des biens et services sera également une priorité. A cet effet, des facilités seront accordées aux producteurs locaux et des champions nationaux seront identifiés et accompagnés dans des filières clés.

Par ailleurs, **un cadre incitatif plus efficace pour le développement et la croissance des PME** sera mis en place. A cet effet, le Gouvernement s'attèlera à encourager la distribution des biens et produits locaux tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Une attention particulière sera accordée aux entrepreneurs intervenant dans le secteur de l'agro-industrie.

Une autre orientation importante porte sur **la promotion et le développement de la recherche et de l'innovation technologique ainsi que la promotion de la norme**. Il sera question pour le Gouvernement de renforcer les capacités des organes et structures de recherche d'une part, et de conduire des réformes visant à promouvoir des partenariats entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. En particulier, l'Etat renforcera les capacités des organismes de recherche intervenant dans le domaine de la production des engrais et des semences.

## **Secteur des Infrastructures**

La première orientation de ce secteur concerne la construction et la mise en services des infrastructures capitales pour la production, le transport, la commercialisation et la transformation des biens alimentaires. La construction des voies de désenclavement des bassins de production, l'amélioration du transport et de la distribution de l'énergie électrique et l'aménagement et la viabilisation des superficies de terre seront les priorités.

La deuxième orientation concerne la recapitalisation des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Il sera question de reconstruire dans ces régions les infrastructures et équipements collectifs détruits du fait de la guerre. Les infrastructures de transport, d'énergie et les équipements sociaux collectifs desservant les bassins de production seront prioritaires.

La troisième orientation consiste en : (i) l'établissement d'une priorisation et d'un ordonnancement dans la construction des infrastructures publiques ; (ii) la prise en compte de la cohérence et de l'interdépendance des projets dès la phase de conception ; et ; (iii) la définition d'une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques.

## **2. Identification des produits de grande consommation**

Les cinq principaux produits alimentaires concernés sont dans l'ordre d'importance le riz, les poissons congelés, le blé, le lait en poudre ou concentré, et le maïs. Ces cinq produits représentent environ 70% des importations des produits alimentaires en 2019 contre 66% en 2016. La facture des importations de ces cinq produits alimentaires est passée de 486,7 milliards de francs CFA en 2015 à environ 542 milliards de francs CFA en 2019, soit plus de cinq fois la valeur de l'année 2000 et contribue à 43% au déficit global du commerce

extérieur en 2017. Cette contribution avait atteint un pic de 68% en 2008. Comme l'on peut le noter, la facture reste importante et pèse sur les déficits annuels successifs.

Les produits ci-dessous creusant énormément la BC et identifiés par le Gouvernement sont les suivants : riz, poisson, maïs, farine de blé, lait.

**Tableau 1** : évolution des importations des cinq produits principaux produits alimentaires, Q (tonnes) V (millions)

	2016		2017		2018		2019	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Riz	614 400	143 636	728 443	183 726	561 112	144 121	894 486	231 831
Poissons	237 152	166 835	181 678	114 294	225 294	154 608	185 753	132 822
Maïs	31 959	5 519	45 968	5 801	13 711	3 588	14 679	2 241
Total		347 742		336 677		341 633		408 008

Source : MINFI/DGD

Les autres critères ayant milités aux choix de ces produits de grandes consommations sont : l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (qualitativement et quantitativement) ; la contribution à l'amélioration des revenus des ménages ; le fort degré d'intégration de la filière dans la structure de l'économie et offre d'opportunités pour la transformation agro-alimentaire ; la contribution au développement équilibré et durable des Régions ; et les effets d'entraînement sur le développement d'autres filières sous-sectorielles ou sectorielles.

### **Risques liés à la dépendance du pays aux importations dans le contexte de crise**

Plusieurs pays producteurs ont décidé de ne plus vendre à l'international certains produits de grande consommation par mesure de sécurité alimentaire pour leur propre population (riz, farine de blé...). À titre d'exemple, le Vietnam avait fixé en avril 2020, un quota à l'exportation de 500 000 tonnes de riz afin d'assurer un approvisionnement confortable du marché intérieur face à la pandémie du coronavirus. La restriction ne sera levée que le 1er mai du fait du ralentissement de la pandémie. De même, l'Inde, premier exportateur au monde avait opéré un arrêt de ses exportations pendant 3 semaines. Toutes ces mesures de restriction des exportations mettent à nu le risque d'une dépendance aux exportations pour les produits de grande consommation et démontre une fois de plus l'urgence de la production locale.

## II. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES FILIÈRES DE PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

Parmi les cinq produits identifiés comme prioritaires pour opérationnaliser les mesures visant à réduire le déficit de la balance courante, certains ont un poids assez important dans les échanges extérieurs.

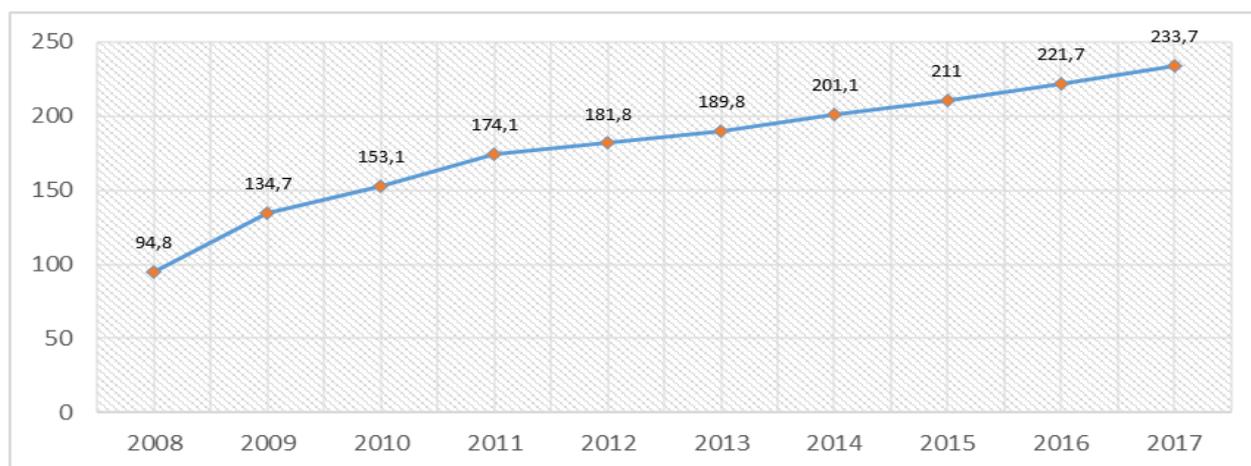
### 1. Filière riz

#### a. Situation de l'offre

La production nationale de riz était estimée en 2018 à 105 000 tonnes. Provenant de plusieurs bassins de production dont les plus importants sont situés dans les régions du Nord, de l'Extrême Nord et du Nord-Ouest. La superficie totale aménagée destinée à la culture du riz est estimée à 33 193 ha dont 16 123 ha exploités soit 48,5% seulement. Les principaux acteurs du secteur sont des entreprises publiques telles que la SEMRY et UNVDA auxquelles on associe les petits producteurs organisés et individuels.

Pourtant, le riz est un aliment de base occupant une place importante dans la consommation des populations camerounaise. Le Cameroun dans sa Stratégie Nationale de Développement de la Production de Riz, s'est d'ailleurs donné un objectif de production de 750 000 tonnes d'ici 2020. Ainsi, on constate que cet objectif ne sera pas atteint.

**Graphique 1:** Evolution de la production de riz de 2008 à 2017 (en milliers de tonnes)



Source : MINADER

Cependant, cette denrée alimentaire connaît une évolution continûment haussière de ses importations depuis 1996. Celle-ci représente près du quart de la facture totale des importations de produits alimentaires. Ainsi la hausse du prix du riz sur le marché mondial ne fera qu'accroître la sortie de devises destinées à l'acquisition de ce produit de grande consommation pour les ménages. Selon les statistiques officielles du Ministère du Commerce en 2017, le Cameroun a dépensé environ 184 milliards de FCFA pour importer 728,5 tonnes de riz. De manière générale, on estime que depuis le début des années 2010, le Cameroun a importé en moyenne 632 000 tonnes de riz blanchi par an à un prix moyen de 260 FCFA/kg (toutes qualités confondues) soit une dépense moyenne annuelle de FCFA 165 milliards.

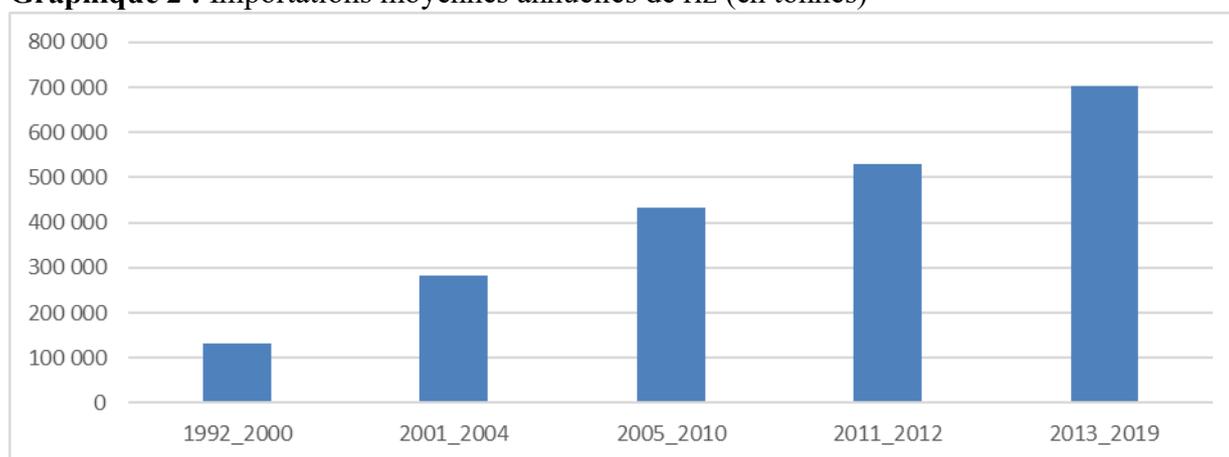
Les importations du riz par le Cameroun proviennent en totalité de l'Asie (99,8%) principalement de la Thaïlande (85%), de l'Inde (7%) et la Myanmar (2%). Au cours de ces dernières années, les importateurs camerounais s'approvisionnent principalement en Thaïlande car les prix unitaires sont plus compétitifs par rapport aux autres pays asiatiques.

Malgré l'application des droits de douanes sur les importations de riz depuis janvier 2016, les importations enregistrent une hausse de 18,6% en quantité et 27,9% en valeur par rapport à 2016. Par ailleurs, les quantités de riz importées se sont accrues, impulsées par la demande intérieure et

par les marchés des pays voisins et du Nigéria et du Tchad en particulier, vers lesquels sont réexportés frauduleusement par voie terrestre, des quantités de riz.

Par ailleurs, la filière riz est celle pour laquelle le pays continue de connaître une forte dépendance des marchés internationaux car elle continue de peser grandement dans les importations. Entre les périodes 1992-2000 et 2013-2019, les quantités moyennes de riz importé ont sextuplées, passant d'un peu plus de 100 milles tonnes à 700 milles tonnes. Cette évolution s'explique d'une part, par les contraintes relatives à l'étroitesse de l'offre locale, qui se traduit par des difficultés de la filière à accroître la production et la productivité, ainsi qu'à développer le dispositif de commercialisation. La production locale plafonne autour de 300 milles tonnes pour des besoins d'environ un million de tonnes. Elle est essentiellement assurée par les bassins rizicoles de Yagoua, Lagdo et Ndop pour le riz irrigué, à travers les différentes structures d'encadrement (SEMRY, UNVDA, UTAVA, SODERIM, etc.). D'autres anciens bassins de production sont en perte de vitesse ou pratiquement à l'arrêt, notamment dans les zones de Santchou et de Tonga. En outre, la culture du riz pluvial est en phase de développement dans plusieurs autres bassins de production. D'autre part, l'urbanisation croissante des villes et les facilités d'accès à cet aliment, dans un contexte de faiblesse du pouvoir d'achat des ménages, ainsi que la hausse de la demande sous régionale, font croître de façon continue la demande au fil des années.

**Graphique 2 : Importations moyennes annuelles de riz (en tonnes)**



Source : DGD et calculs DP/MINFI

Les fortes quantités importées de riz, que l'on enregistre depuis 2010, font suite à la mise en application des mesures de politiques économiques prises en 2008 visant à bonifier les droits et taxes de douane à l'importation de certains produits de première nécessité, dont le riz. Si cette mesure a permis de juguler la crise sociale de 2008, l'accroissement des importations dont elle a généré a certainement contribué à ralentir le développement de la filière locale de riz, notamment ses aspects production, transformation et recherche spécialisée. Mais surtout, le Cameroun a enregistré un manque à gagner en termes de création d'emploi et de richesses en entretenant la production des entreprises asiatiques productrices de riz.

### **b. Situation de la demande**

Le Cameroun a davantage intérêt à réduire les quantités importées pour pouvoir réduire sa facture sans toutefois affecter la demande nationale. Ceci passe par un accroissement de la production nationale. En 2019, les importations se chiffrent à 894 488 tonnes et la production est de 334 275,4 tonnes, couvrant seulement 27,2% de la demande nationale.

Les besoins nationaux ajustés en 2018/2019 étaient estimés à 462 000 tonnes. Soit un taux de progression de 2,5% l'an, ces besoins sont projetés en 2020 à 486 336 tonnes et à 538 992 tonnes en 2024

**Tableau 2:** Estimation prévisionnelle de la demande et de l'offre en riz

	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Population	Habitant	24 990 662	25 594 168	26 212 247	26 845 253	27 493 546

Consommateurs (90%)	Tête	22 491 596	23 034 751	23 591 023	24 160 728	24 744 191
Consommation par tête	Kg	25,7	25,8	25,9	26,1	26,2
<b>Demande totale (1)</b>	<b>Tonne</b>	<b>576 949</b>	<b>593 875</b>	<b>611 358</b>	<b>629 421</b>	<b>648 085</b>
<b>Offre (2)</b>	<b>Tonne</b>	<b>115 763</b>	<b>121 551</b>	<b>127 628</b>	<b>134 010</b>	<b>140 710</b>
<b>Gap (3) = (2)-(1)</b>	<b>Tonne</b>	<b>-461 186</b>	<b>-472 324</b>	<b>-483 730</b>	<b>-495 411</b>	<b>-507 375</b>

Source : SNDR et Calculs

Alors qu'en 1975, la couverture de la consommation nationale était de 80%, le relâchement des investissements et de la maintenance des infrastructures de base consécutif à la sévère crise économique de la deuxième moitié des années 1980 a induit une régression continue de la production et un accroissement conséquent des importations.

### c. Principaux acteurs

Les principaux acteurs impliqués dans la production et la transformation du riz au Cameroun sont regroupés dans le tableau suivant :

**Tableau 3:** Etat des lieux des périmètres et bassins rizicoles

Acteur/B	Superficie	Superficie Potentielle(Ha)	Production actuelle (riz)	Production potentielle (riz)	Difficultés
SEMRY (périmètres irrigués de	10 000	20 000	6 000	120 000	1-2-3-4-5-7
UNVDA (Ndop)	1	14 000	1	9	3-4-5-7
PDRI (Logone et	1	1 500	1	1	1-2-3-4-5-7
Lagdo	6	17 000	1	4	1-2-3-4-5-7
SODERIM (Santchou)	5	3 000	4	6	1-2-3-4-5-7
Mont Mbappit (Noun)	3	1 500	4	3	1-2-3-5-7
PADFA (Menchum	6	200	8	8	1-2-3-4-5-7
Projet Moulvouday	2	600	2	5	1-2-3-4-5-7
PADFA (Vallée Bénoué Guider	1	2 120	1	1	1-2-3-4-5-7
PLANUT (Logone et	0	20 000	0	1	1-2-3-4-5
Ferme pilote Avangane	4	60	7	7	
Bassin émergeant de la	1	100	1	1	1-2-3-6-7
Afrifood	3	30	3	3	
PADFA (Bassin rizicole	5	1 000	4	9	2-3-6-7
PRODERIP (zones de forêt à pluviométrie	25 000	120 000	2	11	3-4-6-7
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>201 110</b>	<b>1</b>	<b>40</b>	

**N.B :** Production projetée sous plan de soutien : 406 899 T de riz blanchi, soit 626 000 T de paddy

<sup>1</sup> **Au rang des difficultés rencontrées figurent :** 1- la sous capacité des unités de décorticage ; 2- la vétusté et l'insuffisance des engins de labour ; 3- le coût élevé des intrants notamment les engrais ; 4- le mauvais état des infrastructures de communication et l'éloignement des grands centres de consommation que sont Douala et Yaoundé ; 5- l'insuffisance des fonds de roulement pour l'achat du paddy aux producteurs, ce qui conduit à l'exportation frauduleuse du riz paddy ; 6- l'invasion des oiseaux granivores ; et 7- les activités de récolte et post-récoltes sont menées manuellement.

## 2. Filière maïs

Le maïs, est une céréale cultivée au Cameroun et consommée régulièrement par quelque 12 millions de personnes, devant le mil/sorgho et le riz. Il est utilisé dans l'alimentation humaine et animale, dans les industries agro-alimentaires et brassicoles. Le maïs est la principale source de revenus de plus de trois

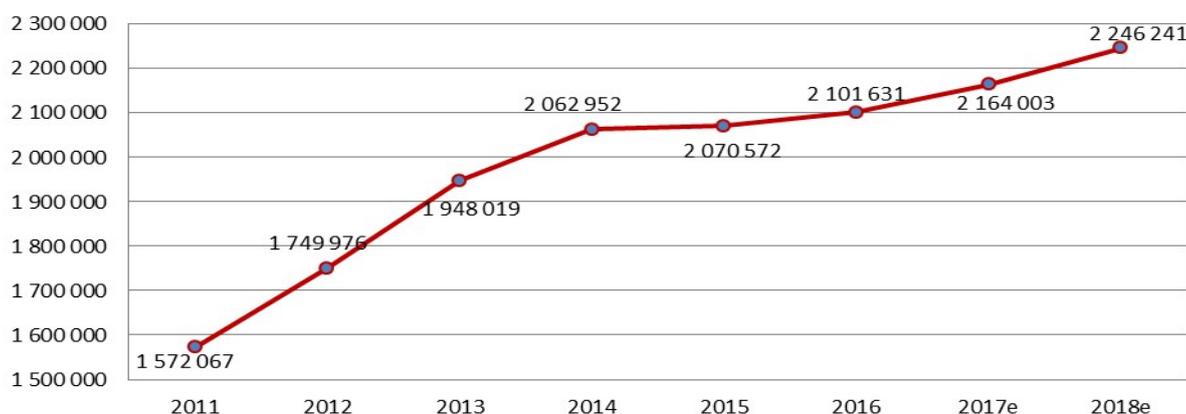
millions de petits exploitants camerounais dont près de 80 % de femmes.

### a. Situation de l'offre

Le Cameroun dispose d'un énorme potentiel tant sur le plan agro-écologique que sur le plan de la disponibilité des ressources encore sous-exploitées telles que la terre et la main d'œuvre, pour le développement du secteur agricole. Pour ce qui est de la culture du maïs, on retrouve deux variétés génétiques : le composite (utilisé pour la production et la consommation de masse, notamment les ménages) et l'hybride (particulièrement prisée par les moyens et grands producteurs, les industries, notamment de boissons). La production du maïs composite est la plus répandue et la plus importante.

*En ce qui concerne la production nationale*, l'évolution de la production du maïs a été régulière au cours de la dernière décennie. En effet, entre 2011 et 2018, elle a évolué comme l'indique le graphique ci-dessous :

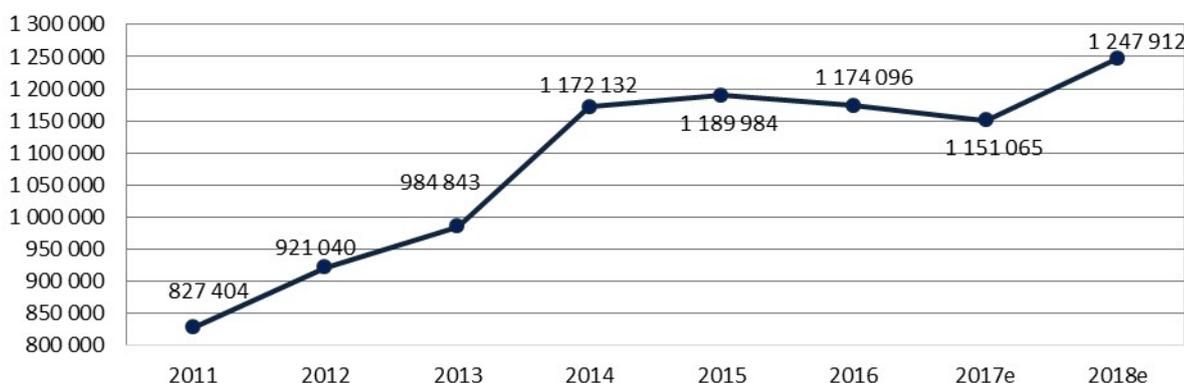
**Graphique 3:** Evolution de la production nationale entre 2011 et 2018 (en tonnes)



Source : MINADER/DESA et FAO STAT.

La production de maïs était de 1 948 019 en 2013 et se situe à 2 246 241 tonnes en 2018 selon FAOSTAT. Les superficies emblavées par la production de maïs quant à elles ont également évolué sur la même période de 984 843 ha à 1 151 065 hectares.

**Graphique 4:** Evolution des superficies emblavées entre 2011 et 2018



Source : MINADER/DESA et FAO STAT.

*S'agissant des importations*, bien que le Cameroun soit producteur de maïs, le pays importe également la céréale via les échanges avec ses partenaires commerciaux. Les produits concernés sont la graine de maïs séchée, la farine de maïs et le riz.

**Tableau 4 :** Importations du maïs de 2015 à 2017

Année	Quantité (tonnes)	Valeur (FCFA)
2011	6 080	1 469 128 237

2012	17 283	3 634 875 773
2013	10 748	2 358 647 546
2014	33 588	5 314 551 817
2015	9 141	1 667 817 868
2016	31 959	5 518 773 189
2017	45 968	5 801 347 263
2018	13 711	3 587 835 767
2019	14 676	2 240 792 230

Source : INS.

Dans le cadre des échanges formels, les importations du maïs ont atteint le niveau de 45 968 tonnes en 2017 pour une valeur de 5,8 milliards FCFA.

**En ce qui concerne la transformation du maïs**, Elle est essentiellement artisanale. La transformation industrielle reste encore marginale (10% de la production). On compte près de 23 produits dans le secteur de la transformation du maïs au Cameroun (Conf. C.BOM KONDE, 1997). Ces produits sont diffusés à des échelles variables en fonction du degré de transformation et des habitudes alimentaires. Parmi les produits transformés, il y a la farine de maïs pour faire des bouillies ou pour confectionner les plats typiquement locaux (foufou, couscous, beignets, etc.). On peut aussi transformer le maïs en amidon dont les principaux dérivés sont utilisés dans la fabrication des sirops, dextrose, dextrine, polyols et dans l'agro-alimentaire, la papeterie, la pharmacie et divers autres secteurs industriels. Les rafles de maïs (épis égrenés) peuvent être traitées pour produire de l'éthanol, utilisable comme biocarburant.

#### **b. Situation de la demande**

Les hypothèses de base pour les calculs des projections de la production nationale et de la demande de maïs sont les suivantes :

- Taux d'accroissement annuel de la population : 25 pour 1000 (Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population) ;
- Consommation moyenne nationale de maïs par habitant et par an : 50,75kg/personne/an (Bilans Alimentaires du Cameroun, MINADER/DESA);
- Population totale (projection BUCREP 2019) : 24 401 388 de personnes, dont près de 90% consomme le maïs.

La demande potentielle de maïs est en forte croissance en raison de :

- l'intensification de l'élevage d'animaux monogastriques pour le développement des filières porcine et avicole ;
- l'accroissement de la population humaine ;
- l'augmentation de la production des industries brassicoles ;
- l'amélioration des voies de communication dans la sous-région Afrique centrale qui s'accompagne d'exportations (beaucoup plus informelles) d'environ 50 000 tonnes/an vers le Gabon, la Guinée Equatoriale, la Centrafrique, le Tchad, le Congo et d'autres non quantifiées vers le Nigéria en raison de leur caractère informel ou frauduleux le long de la frontière avec ce pays voisin.

Sur la base des hypothèses ci-dessus, la demande potentielle du maïs sur la période 2019 à 2023 est présentée dans le tableau ci-après.

**Tableau 5:** Estimation de la demande potentielle de maïs sur la période 2019 à 2023 (en tonnes)

Maïs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Alimentation humaine	1 180 658	1 209 170	1 238 370	1 268 276	1 298 904	1 330 272	1 362 397
Alimentation animale	507 054	536 769	618 653	660 364	705 699	755 006	808 677

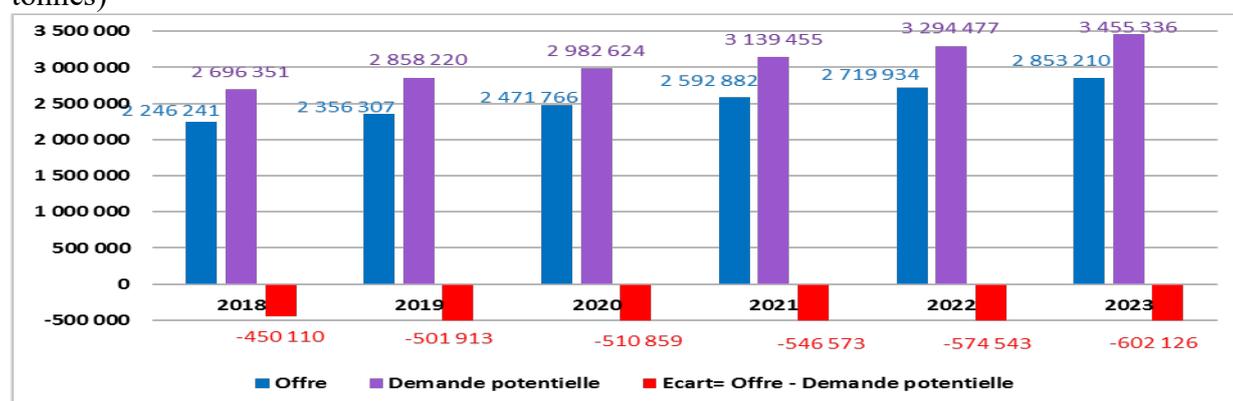
Alimentation avicole	349 162	366 694	415 005	439 615	466 362	495 454	527 119
Alimentation porcine	197 046	205 663	229 409	241 506	254 653	268 952	284 516
Alimentation aquacole	60 846	64 412	74 238	79 244	84 684	90 601	97 041
Industries brassicoles	90 994	93 813	98 504	103 429	108 600	114 030	116 311
Semences	29 527	30 649	32 150	33 726	35 378	37 112	38 930
Pertes	432 801	449 248	471 261	494 353	518 576	543 987	570 642
Autres transformations	167 269	173 626	182 133	211 058	246 400	293 473	322 854
Autres fins (y compris exportations)	180 035	203 077	217 148	211 418	225 898	220 596	235 526
<b>Demande potentielle</b>	<b>2 588 337</b>	<b>2 696 351</b>	<b>2 858 220</b>	<b>2 982 624</b>	<b>3 139 455</b>	<b>3 294 477</b>	<b>3 455 336</b>

Source : MINADER/DESA

La demande potentielle de maïs pour l'alimentation humaine en 2019 serait de 1 238 370 tonnes. Cependant, le maïs est un intrant pour la fabrication de provende qui entre dans l'alimentation animale. Selon les estimations du MINEPIA, les besoins pour les filières avicole, porcine et aquacole sont estimés respectivement à 415 005, 229 409 et 74 238 tonnes en 2019 ; en tenant compte de la demande des industries brassicoles et autres industries de transformation, des pertes, des semences, etc., la demande potentielle de maïs serait de 2 858 220 tonnes en 2019. Il convient de relever que ce chiffre est minimaliste compte tenu du fait que cette denrée fait l'objet d'importantes sorties non enregistrées dans les statistiques officielles (via des réseaux informels) vers les pays voisins.

### *Estimation du déficit prévisionnel*

**Graphique 5** : Evolution de l'écart entre la production nationale et la demande potentielle de maïs (en tonnes)



Source : MINADER/DESA

Le gap en 2018 se situe à 450 110 tonnes. Si rien n'est fait d'ici 5 ans, on atteindra 600 000 de déficit de maïs.

L'offre de maïs en 2019 est évaluée à 2 356 307 tonnes (hors importations). Cependant, elle demeure faible, compte tenu notamment des semences traditionnelles utilisées par les producteurs au détriment des semences améliorées offrant des rendements plus intéressants.

Par ailleurs, le prix d'un kg de maïs dépend de la localité où on se trouve et évolue en fonction des années. Pour mieux observer cette évolution, nous nous sommes attardés sur les années 2013, 2014, et 2015. On peut comparer l'évolution du kilogramme (kg) de maïs mois par mois et année par année. L'on peut aussi comparer les moyennes annuelles des prix pour les trois années d'observation. Pour notre diagnostic, cinq marchés ont retenu notre attention. Il s'agit du marché de Yaoundé, Ngaoundéré, Bertoua, Bafoussam et Garoua pour refléter la tendance globale du marché camerounais. Il ressort de notre analyse que les prix du kg pour ces marchés varient entre 160 et 200 FCFA.

Il convient de relever l'accroissement continu des besoins en maïs pour les activités d'élevage de volaille et de porc.

### c. Principaux acteurs/ bassins de production

Les principaux bassins de production du maïs au Cameroun sont présentés dans le tableau qui suit :

**Tableau 6:** Les principaux bassins de production et difficultés dans la filière maïs

Bassins de production	Atouts	Difficultés	Catégorie de producteurs	Superficie Potentielle (Ha)	Production potentielle (T)
<b>Nord</b> - Mayo Rey - Bénoué	- Terrain vaste et propice à la mécanisation ; - Perte post récolte faible - Bon séchage - Facilité foncière	- Rendement faible (<2,5tonnes/ha) - Pluviométrie incertaine	Grands et moyens producteurs	5500 (culture irriguée) 250 000 (labour)	19 250 875 000
<b>Ouest</b> - Bamboutos - Noun - Nde	- Forte concentration de moyens de producteurs - Tradition de culture - Usage ancrée de fertilisants organiques (fientes) - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Problèmes fonciers - Pertes post récolte élevées	Moyens	150 354	526 239
<b>Centre</b> - Mbam et Kim - Mbam et Inoubou - Haute sanaga	- Terrain vaste et propice à la mécanisation - Facilités foncières - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Pertes post récoltes élevées - Faible rotation	Grands et moyens	64 600	226 100
<b>Adamoua</b> - Faro & Deo - Vina	- Terrain vaste et propice à la mécanisation - Facilités foncières - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Pertes post récoltes élevées	Grands et moyens	60 000	210 000
<b>Nord-Ouest</b> Donga Mantum	- Terrain vaste et propice à la mécanisation - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Problèmes fonciers - Pertes post récoltes élevées	Moyens	4 800	16 800
<b>Littoral :</b> Mungo	- Terrain vaste et propice à la mécanisation - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Pertes post récoltes élevées - Coût prohibitif de déforestation	Moyens		
<b>Est</b> Kadey	- Terres fertiles (riches en sesquioxydes de fer et d'aluminium ; - Possibilités de production d'autres céréales ; - Existence des producteurs moyens	- Faible utilisation des engrais - Difficultés de séchage et de stockage - Pertes post récolte élevée - Rendement faible - Coût élevé de dessouchage	Moyens	4430	15 505
<b>Sud-Ouest</b>	- Diversification des cultures (annuelle et pluriannuelles) - Terres fertiles (riche en cendre volcaniques récentes) - Meilleur rendement - Existence des producteurs moyens	- Faible utilisation des engrais - Pertes post récoltes observées - Difficultés de séchage et de stockage - Coût élevé de dessouchage	Moyens	3600	12 600
<b>Green road</b>	La green road est située sur le corridor qui traverse les régions du Centre et de l'Adamaoua			400 000	1 400 000
<b>Total</b>					

Les principaux acteurs de la filière sont :

- les sociétés de développement : SOWEDA, MIDENO, Office céréalier;
- les projets de développement : PIDMA, PAPMAV-Q, ACEFA, PNADCC et PROSAPVA (encadrement des producteurs) ;
- les producteurs privés tels que MAISCAM ;
- les Gics et Unions de Gics de producteurs, les interprofessions (Association Interprofessionnelle des Semences et Plants du Cameroun) ;
- les entreprises Brassicoles et les Provenderies (transformation).

### 3.Filière Poisson

#### a. Situation de l'offre

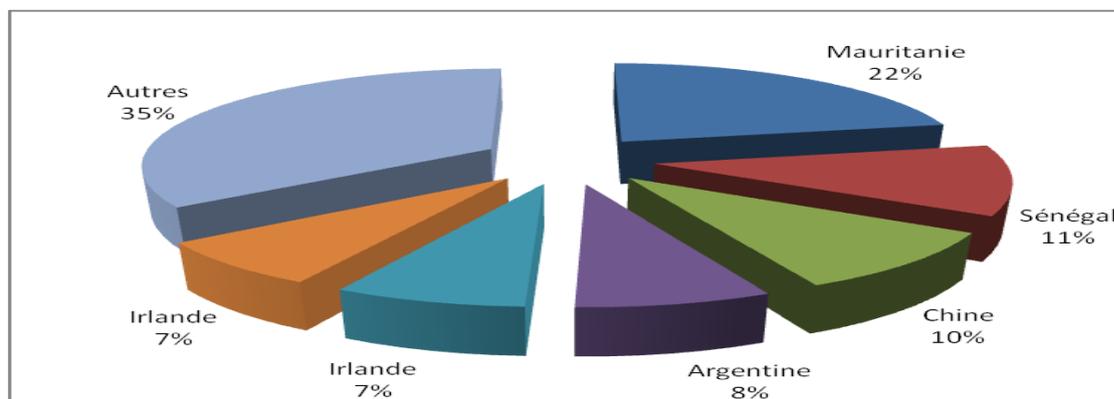
Le secteur pêche et aquaculture est important dans l'économie nationale du Cameroun du fait de sa contribution à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois et de ressources de revenus. L'offre intérieure en produits halieutiques est constituée de la production nationale en pêche et aquaculture estimée en 2019 à 335 000 tonnes (MINEPIA 2020).

En 2019, les quantités des poissons congelés importées se situent à 185 753 tonnes pour une valeur de 132,8 milliards de francs CFA. Elles ont enregistré une baisse de 21,7% en quantité et 20,4% en valeur par rapport à 2016. Ces importations se situaient à 237 152 tonnes pour une valeur de 166,8 milliards de francs CFA en 2016.

Les opérateurs impliqués dans l'importation de ces poissons s'approvisionnent principalement sur le marché africain (50,6%), européen (12,9%) et asiatique (19,6%). Les principaux pays fournisseurs figurent sur le graphique 3 ci-dessous.

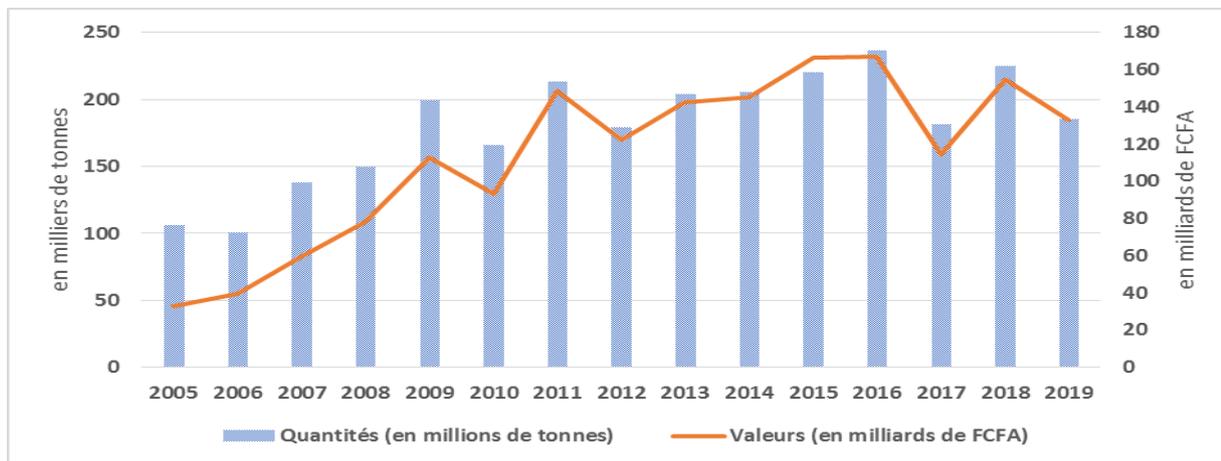
Malgré l'augmentation des quantités importées pour faire face à la demande nationale, les ressources sans cesse croissantes allouées à cette activité sont imputables au prix à l'importation du produit en nette progression. Le prix moyen à l'importation passe de près de 500 FCFA/Kg en 2008 à plus de 700 FCFA/Kg en 2015.

**Graphique 8** : les principaux fournisseurs de poissons au Cameroun en 2017



Source : MINFI/DGD

**Graphique 9** : Évolution des importations de poissons congelés de 2005 à 2019



## b. Situation de la demande

La demande nationale en produits halieutiques au Cameroun est estimée à plus de 500 000 tonnes par an (MINEPIA 2020).

Le pays fait recours aux importations de produits halieutiques pour combler le déficit. Ainsi, en 2019, la quantité de produits halieutiques importés était de 185 000 tonnes (MINEPIA 2020).

## c. Principaux acteurs

### ✓ Les armateurs

Les armateurs sont les acteurs qui pratiquent la pêche industrielle au niveau de la façade maritime. Ils pratiquent exclusivement la pêche côtière compte tenu des faibles caractéristiques de leurs navires. La flottille camerounaise est composée de 58 chalutiers et crevettiers exploités par neuf (09) armateurs. La production de la pêche industrielle en 2019 est de 11 000 tonnes constitués de produits frais sous glace ou congelés à bord.

### ✓ Les pêcheurs artisans

Ce groupe d'acteurs est subdivisé en deux : ceux de la pêche artisanale maritime dont le nombre estimé sont de 10 500 et ceux de la pêche artisanale continentale au nombre estimé de 25 000. La production de la pêche artisanale maritime est de 257 125 tonnes alors que la production de la pêche artisanale continentale est de 67 875 tonnes. Les produits de la pêche artisanale sont en partie transformés et présentés aux consommateurs sous forme fumés.

### ✓ Les aquaculteurs

Le Cameroun compte aujourd'hui environ 5000 aquaculteurs mais pour une production très faible de 10 000 tonnes. L'aquaculture est pratiquée aujourd'hui partout au Cameroun et est dominée par la faible taille des exploitations.

### ✓ Les acteurs post-captures

Ces acteurs sont engagés dans les activités connexes de la pêche (transformation, stockage, distribution, et commerce du poisson). On estime que le nombre d'emplois directs de la pêche au Cameroun est de l'ordre de 105 000 personnes alors que près de 270 000 personnes sont impliquées dans les activités connexes.

Tableau : acteurs / bassins de production

Acteurs / bassins de production		Production actuelle (t)	Production potentielle(t)	Difficultés rencontrées
Acteurs : PA : 325 000 PP : 464 285	Armateurs	11 000	15 000	La sous-exploitation de l'étendue du plateau continental camerounais, l'inexistence de la pêche hauturière ; Coût élevé du carburant, Sécurité en mer;
	Pêcheurs /	314 000	449 285	Pertes post-capture élevé ; Diminution de la ressource dans certaines retenues d'eau ; ;Faible structuration des acteurs ; insuffisance d'équipements et de matériels adaptés pour la pêche ; l'exploitation des fonds rocheux ;
Bassins de production PA : 325 000 PP : 464 285	la façade maritime,	268 125	348 213,75	Insuffisance des infrastructures de débarquement, La pêche INN
	Retenues artificielles et lacs,	65 000	92 857	Enclavement des zones de pêche ; Insuffisance des infrastructures de débarquement et de transformation et de conservation des produits de la pêche
	fleuves, rivières	16 250	23 214	Enclavement des zones de pêche ; Insuffisance des infrastructures de débarquement et de conservation des produits de la pêche
aquaculteurs / Bassin PA : 10 000 PP : 750 000	Centre,	2152	75 000	Cherté des intrants et disponibilité des intrants (d'alevins, d'aliments des géniteurs) ; Absence d'unité industrielle de production d'aliment local ;
	Est,	867	75 000	
	Sud	883	75 000	
	Littoral,	2065	75 000	Insuffisance d'aliment de qualité produit localement ;
	Ouest,	2064	75 000	Faible structuration de la filière ; Insuffisance des infrastructures de commercialisation des produits aquacoles
	Extrême Nord	1,8	75 000	
	Nord	529,9	75 000	
	Adamaoua	303,3	75 000	
	Sud-Ouest	609,0	75 000	
Nord-Ouest	525	75 000		

Source : MINEPIA

PA : Production actuelle ; PP : Production prévisionnelle ;

#### 4. Filière mil/sorgho

La culture du sorgho se fait essentiellement dans la zone septentrionale du pays. La production du sorgho bien qu'étant en nette augmentation, reste en deçà de son potentiel de production et des besoins de la consommation locale. Ce déficit de production est dû aux facteurs tels que : la faiblesse de la pluviométrie, la pauvreté des sols, le rétrécissement des superficies cultivables dû au phénomène d'ensablement, la faible capacité financière des producteurs qui n'arrivent pas à mobiliser les ressources pour des investissements (infrastructures et équipements), les difficultés d'accès aux terres fertiles, le coût exorbitant des intrants agricoles, la baisse des fonds de roulement, etc. On note aussi l'insuffisance des infrastructures de décorticage, de stockage et de commercialisation et l'enclavement des pôles de production qui ne facilite pas l'écoulement des produits vers les marchés.

##### a. Situation de l'offre

Les statistiques de l'INS indiquent une augmentation continue de la production du sorgho depuis 2010. Elle se situe actuellement aux environs de 1,2 million de tonnes bien que subissant les effets des changements climatiques persistants dans la zone soudano-sahélienne.

Le tableau ci-dessous montre la moyenne des cinq années (de 2015 à 2019) des superficies emblavées et des productions dans la région du Nord (Mayo Rey et Bénoué) et de l'Extrême-Nord (Diamare, Mayo Kani et Mayo Tsanaga).

**Tableau 8:** Production moyenne de sorgho dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord sur la période 2015-2019

N°	Spéculation	Région du Nord			Région de l'Extrême-Nord		
		Superficie (ha)	Production (T)	Rendement (T/ha)	Superficie (ha)	Production (T)	Rendement (T/ha)
1	Mil/Sorgho SP	197 104	294 290	1.49	359 149	508 120	1,42
2	Sorgho SS	64 249	86 984	1.35	186 941	267 283	1,43
3	Sorgho IS	/	/	/	534	466	0,94
4	Mil Penicilaire	/	/	/	25 653	25 773	1,01
<b>Total</b>		<b>261 353</b>	<b>381 274</b>	<b>1.46</b>	<b>572 277</b>	<b>801 641</b>	<b>1,20</b>

Source :  
DRADER

Ce tableau nous donne un total annuel en offre de 1 182 915 tonnes pour les deux régions, chiffre proche de celui donné par la Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du MINEPAT qui est de 1 138 243 tonnes. Les importations en Mil/Sorgho étant nulles, l'offre globale nationale est donc estimée à 1 182 915 tonnes.

##### b. Situation de la demande

La majorité du sorgho produit est destiné à la consommation domestique (80%). En plus de l'alimentation humaine, le sorgho contribue par ses résidus de tiges et feuilles à la nutrition animale (bovins et petits ruminants) et à la réfection des toits de case et de hangar. Il est également utilisé dans la plupart des cérémonies traditionnelles. Une légère

diversification est observée dans la demande exprimée par les entreprises notamment celle du secteur brassicole (environ 20 000 tonnes/an) et celui de l'humanitaire dans le sahel.

Ainsi, chaque année **Guinness Cameroun** achète **pour** un montant de 2,5 milliards de FCFA du **sorgho** à 4500 producteurs regroupés dans deux grandes Coopératives dont le Conseil régional des organisations paysannes de la partie septentrionale du **Cameroun** (Cropsec).

**Tableau 9:** Demande potentielle de mil/sorgho sur la période 2020-2030 et difficultés

Type de besoin	Demande potentielle (tonnes)			
	2020	2021	2022	2023
Agro-industries (brassicole et minoterie)	20 000	20 000	20 000	20 000
Autres besoins	1 980 000	2 080 000	2 180 000	2 280 000
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>2 300 000</b>

### c. Principaux acteurs/bassins de production

Le mil/sorgho se cultive dans les régions septentrionales du Cameroun : Nord et Extrême- Nord. Les principaux acteurs de la filière sont présentés dans le tableau qui suit : **Tableau 10** : Acteurs impliqués dans la production du Sorgho

Acteurs	Production actuelle (tonnes)	Production potentielle (tonnes)	Difficultés rencontrées
Recherche (IRAD) : production de semences de pré-base et de base	15	50	Erosion génétique sur les variétés améliorées, Introduction/développement de variétés performantes
Fermes semencières (MINADER) : production de semences de base	5	25	Faible sollicitation des semenciers certifiés
Coopérative semencières de sorgho : production de semences certifiées	150	250	Faible demande des producteurs en semences certifiées (préférence pour les semences paysannes)
Coopératives de production (avec la Société Coopérative de Commercialisation des Céréales du Nord -SOCOCCEN et la Confédération Régionale des Organisations Paysans de la partie Septentrionale du Cameroun-CROPSEC comme acteurs majeurs)	6 000	50 000	-Baisse de production (Erosion génétique sur les variétés améliorées, faible respect des itinéraires techniques de production, variations climatiques) ; -Transformation du sorgho essentiellement artisanale. transformation industrielle encore marginale, presque inexistante ;

Exploitations familiales	1 200 000	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité financière des producteurs qui n'arrivent pas à mobiliser les ressources pour des investissements en matière d'infrastructure et d'équipements ;</li> <li>- Difficultés d'accès aux terres fertiles, coût exorbitant des intrants agricoles ;</li> <li>- Insuffisance de fonds de roulement ;</li> <li>- Infrastructures de stockage et de commercialisation insuffisantes ;</li> <li>- Enclavement des pôles de production qui ne facilite pas l'écoulement des produits vers les marchés ;</li> <li>- Difficulté à respecter les normes de qualité de l'agro-industrie d'autant que le décorticage du sorgho se fait encore</li> </ul>
<b>Total</b>	<b>1 206 170</b>	<b>4 050 325</b>	

### **5. Principales difficultés de commercialisation des produits « made in Cameroon »**

Les principales difficultés de commercialisation des produits « made in Cameroon » sont les suivantes :

- Les habitudes alimentaires qui se sont occidentalisées par le biais des publicités dans un monde globalisé ;
- Les difficultés liées aux prix et aux moyens de production qui demeurent rudimentaires ;
- Les coûts de transport élevés de ces produits notamment dus à l'enclavement de certains bassins de production ;
- Le faible niveau d'informations des consommateurs sur la disponibilité desdits produits ;
- La mauvaise conservation et stockage des produits cru occasionnant un niveau élevé de pertes après récoltes ;
- Le faible niveau de transformation des produits locaux.

### III. MÉCANISMES DE SOUTIEN POUR LA RELANCE DES FILIÈRES DE PRODUITS DE GRANDES CONSOMMATION

#### 1. Filière Riz

La relance de filière est être structurée autour de l'augmentation de la production, la transformation du riz paddy en riz blanchi, et l'intensification des mécanismes de régulation du marché car le riz étant un produit dont les prix sont soumis à la procédure d'homologation préalable.

##### a. Objectifs et cibles

En supposant que les superficies aménagées et /ou réhabilitées de riz irrigué font l'objet d'une double culture annuelle, les objectifs et cibles de production du riz jusqu'en 2023 sont présentés dans les tableaux suivants :

**Tableau 12:** Projections de production de riz irrigué (2021 – 2023)

Années	Surface irriguée (ha)	Projection de population	Projection des besoins en riz blanchi (tonnes)	Riz paddy	Riz blanchi
2021	97 908	25 594 168	483 730	318 201	206 830
2022	112 908	26 212 247	495 411	366 951	238 518
2023	127908	26 845 253	507 375	415 701	270 205

**Tableau 13:** Projections de production de riz pluvial (2021 – 2023)

Années	Surface potentielle (ha)	Riz blanchi (tonnes)
2021	29243	85 107
2022	44658	131 745
2023	61926	182 415

Jusqu'en 2023, la production de riz envisagée est de 452 620 tonnes.

##### b. Mesures de soutien à la production et à la transformation de riz

Les mécanismes de soutien mis en place pour la relance de la filière riz reposent essentiellement sur l'amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité de celui-ci. A cet effet, on peut citer :

- Pour le riz irrigué, cela consiste à renforcer les capacités de la SEMRY et l'UNDVA à travers : le soutien à l'acquisition des engins de préparation du sol et des équipements de décorticage du riz, le soutien en fonds de roulement.
- Pour le riz pluvial essentiellement produit par les petits producteurs, on note : le désenclavement des bassins de production, le soutien à l'acquisition des semences certifiées, le soutien à l'aménagement des bas-fonds et à l'acquisition de motoculteurs

et accessoires, le soutien à l'acquisition de batteuses/vanneuses et l'appui à l'installation des unités de décortilage du riz.

- Pour tous les types de riziculture : la subvention à l'acquisition des engrais ; l'appui à l'organisation en coopératives et à la formation des producteurs dans la gestion technico-économique ; le désenclavement des bassins de production ; le développement d'une démarche d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour le riz produits dans les différents bassins de production nationaux ; le soutien à l'installation des unités privés de décortilage et à l'établissement d'une riziculture contractuelle entre ces dernières et les producteurs de paddy.

### **c. Mécanismes de régulation du marché du riz**

La politique de substitution des importations étant appelée à se mettre en œuvre de manière progressive, du fait notamment de l'option d'une part, de promotion de la production, de la transformation en produits prêts à cuire (farines, semoules, nouilles...) pour les populations urbaines et la commercialisation des féculents produits localement, et d'autre part, de la relance de la production locale du riz, un certain nombre de mesures qui portent d'une part sur la régulation des approvisionnement et d'autre part sur la régulation de la distribution ~~fois sur~~ pourraient être mises en œuvre à différents niveaux et de manière incrémentale.

*En ce qui concerne la régulation des approvisionnements*, les mesures suivantes seront entreprises :

- l'amélioration de la visibilité des féculents (macabo, igname, patate, manioc, banane-plantain) qui se traduit par la multiplication des points de vente des féculents par la MIRAP en collaboration avec le MINCOMMERCE ; le MINADER et les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- l'amélioration de la visibilité sur le marché, du riz produit localement qui se décline suivant les activités ci-après : (i) l'organisation des foires de consommation du riz local ; (ii) l'organisation du concept « produit du mois » dans les Grandes Surfaces ; (iii) la sensibilisation des producteurs et distributeurs à la commercialisation en ligne du riz produit localement ;
- l'instauration des contingentements à l'importation du riz dans l'optique de réduire progressivement le volume des importations au profit de la production locale, qui se décline suivant les activités ci-après : (i) l'organisation d'une concertation entre les administrations concernées en vue de la détermination des différents bassins de production du riz ; (ii) l'évaluation de l'offre en riz dans les bassins de production ; (iii) l'organisation des concertations avec les acteurs de la filière pour l'attribution des quotas d'importation.
- Le conditionnement de la subvention en engrais aux riziculteurs installés dans les périmètres irrigués gérés par les entreprises publiques à un droit de préemption de l'achat de leur production pour les transformateurs installés au Cameroun.

*S'agissant de la régulation de la distribution*, il s'agira de :

- organiser les circuits de distribution du riz produit localement à travers les subventions des coûts de transport du riz local des bassins de production vers les grands centres de consommation (Douala et Yaoundé) ;
- exclure le riz importé des acquisitions sur ressources publiques dans le cadre des interventions humanitaires d'urgence ou celle des établissements publics du type internats, prisons, stocks de sécurité...
- réserver les quotas d'importations de riz aux importateurs déjà impliqués dans la distribution du riz produit localement.
- intensifier les concertations entre l'administration et les acteurs de la chaîne de production et de distribution du riz, dans l'optique de régulièrement identifier les difficultés auxquelles ces derniers sont confrontés, et qui pourraient avoir une incidence sur les prix d'achat au stade du consommateur final ;
- organiser des descentes de suivi du respect des quotas d'importation du riz attribués ;
- intensifier les descentes de contrôle du suivi du respect des prix de commercialisation fixés à l'issue des différentes concertations, ainsi que de la disponibilité des stocks et de l'évaluation de la conformité du riz, afin de prévenir toutes velléités de constitution des stocks à des fins spéculatives et de pratiques commerciales trompeuses ;
- lutter contre les asymétries d'information à travers la facilitation de la circulation des informations sur les prix du riz et la situation du marché et ;
- Mettre en place un cadre de veille concurrentiel pour suivre les variations des cours du riz subventionné à l'international afin de mieux orienter la politique locale en la matière.

## 2. Filière Maïs

### a. Objectifs et cibles

Les objectifs et cibles de production du maïs se présentent comme suit :

**Tableau 14** : Objectifs et cibles de production du maïs

Années	2021	2022	2023
Objectifs actuels	3 139 455	3 294 477	3 455 336
Objectifs potentiels	3 700 000	4 000 000	4 200 000

### b. Mesures de soutien à la production et à la transformation

Les mesures de soutien envisagées pour la production et la transformation du maïs sont :

- Appui à l'amélioration de la productivité, compétitivité et production ;
- Renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs ;
- Appui à l'aménagement des terres et équipement des bassins de production ;
- Prix d'encouragement aux meilleurs producteurs.

### **c. Mécanismes de régulation du marché**

Les mécanismes de régulation portent à la fois sur la régulation des approvisionnements et la régulation de la distribution.

*En ce qui concerne la régulation des approvisionnements.* Elle porte sur les mesures suivantes :

- l'organisation des concertations annuelles entre les différentes parties prenantes, dans l'optique de fixer les orientations stratégiques de la filière (zones de production, capacités de production, débouchés commerciaux, etc.) ;
- la création des marchés dédiés à la commercialisation du maïs produit localement afin d'accroître sa visibilité ;
- l'instauration des contingentements à l'importation du maïs ;
- l'organisation des foires de vulgarisation des produits dérivés du maïs.

*Pour ce qui est de la régulation de la distribution.* Les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- l'introduction du maïs sur la liste des produits soumis au régime de dépôt préalable des barèmes, afin de suivre l'évolution de ses prix sur toute l'étendue du territoire et de pouvoir anticiper sur des hausses de prix injustifiées ;
- l'organisation des contrôles semestriels du respect des quotas d'importation et d'évaluation des stocks disponibles dans les grands centres d'approvisionnement.

### **3. Filière Lait**

Pour optimiser cette production, le MINEPIA a installé des centres de collectes de lait dans les différents bassins de production. Ces centres devraient être des points de convergences des petites productions pour leur acheminement vers les unités de transformation. Aujourd'hui, l'opérationnalisation de ces infrastructures reste une vraie préoccupation et la conversion des producteurs vers un système intensif de production reste un vrai défi. Le lait étant un produit dont les prix sont soumis à la procédure d'homologation préalable, il sera aussi important d'effectuer un suivi du respect des prix concertés.

#### **a. Objectifs et cibles**

L'objectif global de ce plan est de promouvoir le développement de la production laitière en vue de contribuer durablement à l'amélioration de la sécurité alimentaire, favoriser la croissance, l'emploi en milieu rural et périurbain et accroître les revenus des acteurs.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Accompagner les producteurs à créer 500 petites exploitations laitières avec des vaches laitières de haute performance et des aliments de qualités ;
- Mettre en place un circuit performant de collecte de lait ;
- Soutenir les transformateurs du lait local.

Ce plan vise la production de 45 millions de litres de lait cru supplémentaire par an en 2023 soit 45 000 tonnes fournis par les fermes laitières installées et 80 000 tonnes de lait dus à l'amélioration des circuits de collecte.

Les bénéficiaires directs sont les éleveurs laitiers, les collecteurs et les transformateurs.

## **b. Mesures de soutien à la production et à la transformation**

Augmentation de la production locale par la mise en place de 500 fermes laitières à travers :

- L'acquisition de 5000 génisses gestantes de race Montbéliard par contractualisation avec les firmes internationales. Ces dernières seront également chargées de former les éleveurs à la conduite moderne de ces élevages,
- La formation des 500 éleveurs à la conduite des élevages laitiers. Un cahier de charge sera établi avec les producteurs sélectionnés pour la réception des vaches. Les producteurs à appuyer seront ceux qui disposent d'une étable, d'un hangar de stockage de foin et d'un espace pour la culture fourragère ;
- La mise en place de 1 000 ha de champs fourragers en raison de 2ha par ferme laitière,
- L'acquisition des concentrés et autres sous-produits agro-industriels,
- La mise en place d'un système de suivi sanitaire en partenariat avec les vétérinaires installés en clientèle privée.

Réduction des pertes post production par l'amélioration des circuits de collecte de lait à travers :

- La structuration des collecteurs autour de 20 centres de collecte de lait,
- L'équipement de ces centres de collecte avec 60 tanks à lait solaires de 300 litres de capacités, 500 bidons avec couvercle en Inox, 100 seaux avec couvercle et 20 Kit d'analyse de lait,
- L'acquisition de 6 véhicules avec citernes frigorifiées (capacité 12000 litres) et de 60 motos aménagées.

Pour la transformation, les petites unités de transformation du lait vont bénéficier de renforcement des capacités en techniques de transformation de lait cru et en règles d'hygiène, puis l'appui en petits matériels. Les transformateurs qui bénéficieront de ce soutien sont ceux qui transforment le lait cru local.

## **c. Mécanismes de régulation du marché**

*La régulation des approvisionnements.* Elle passe par :

- la mise en place d'une plateforme de concertations annuelles entre les administrations sectorielles et les acteurs de la chaîne de production, de transformation et de distribution du lait et de ses produits dérivés dans l'optique de fixer les orientations stratégiques de la filière ;
- l'amélioration de la visibilité du lait et des produits dérivés locaux à travers notamment : (i) l'organisation des foires de consommation du lait et des produits dérivés locaux ; (ii) l'organisation du concept de "produit du mois" (lait et produits

dérivés) dans les Grandes surfaces et ; (iii) la sensibilisation des producteurs et distributeurs à la commercialisation en ligne du lait et de ses produits dérivés ;

- l'instauration des contingentements à l'importation du lait et de ses produits dérivés dans l'optique de réduire progressivement le volume des importations au profit de la production locale, à travers notamment : (i) l'organisation d'une concertation annuelle entre les administrations concernées en vue de la détermination des différents bassins de production du lait et des produits dérivés ; (ii) l'évaluation de l'offre en lait dans les bassins de production ; et (iii) les concertations avec les acteurs de la filière pour l'attribution des quotas d'importation

#### ***La régulation de la distribution.***

- l'organisation des descentes de contrôle en vue du suivi du respect des prix concertés, des exigences en matière de qualité et l'inventaire des stocks disponibles ;
- les descentes de contrôle du respect des quotas d'importation du lait attribués ;
- la mise en place d'un cadre de suivi des cours du lait à l'international dans l'optique d'affiner la politique locale

### **4. Filière Poisson**

#### **a. Objectifs et cibles**

L'objectif est d'accroître la production halieutique en vue de satisfaire non seulement les besoins nutritionnels des populations et les besoins en matières premières des agro-industries, mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation.

#### **b. Mesures de soutien à la production**

Comme mesures de soutien nous avons :

##### ❖ Pêche :

- ✓ L'appui aux pêcheurs (équipements et matériels) ;
- ✓ La formation des acteurs ;
- ✓ La construction des infrastructures (production, transformation, commercialisation);
- ✓ La promotion de l'investissement privé ;

##### ❖ Aquaculture :

- ✓ L'appui aux aquaculteurs (équipements et matériels) ;
- ✓ La formation des acteurs ;
- ✓ ) L'aménagement des bassins de production ;
- ✓ L'encadrement des aquaculteurs ;
- ✓ La promotion de l'investissement privé.

#### **c. Mécanismes de régulation du marché**

La régulation du marché est bien entendu étroitement liée à celle des activités de production. Ainsi nous avons comme mécanisme de régulation des marchés :

- ❖ La suspension des importations de certaines espèces de poissons élevées localement ;

- ❖ La construction des marchés aux poissons ;
- ❖ La facilitation de la commercialisation des poissons produits localement ;
- ❖ La régulation du quota d'importation ;
- ❖ La régulation de la disponibilité des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- ❖ L'octroi des autorisations de création et d'ouverture des établissements de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

## 5. Filière mil/sorgho

### a. Objectifs et cibles

Les objectifs visés par le soutien à la relance de la filière mil/sorgho sont :

- Améliorer et diversifier l'offre en variété de sorgho à haut rendement adapté au sahel (4 variétés améliorées) ;
- Accroître la production semencière et l'adoption des semences améliorées (de base et certifiées) par les producteurs (**500 tonnes de semences certifiées et 10 tonnes de semences de base**) ;
- Accroître la production de sorgho de saison des pluies et de sorgho de contre-saison (**2 à 4 millions de tonnes**) ;
- Soutenir la valorisation du sorgho via la transformation, la promotion et la mise à marché.

### b. Mesures de soutien à la production

Les mesures de soutien envisagées pour la production semencière sont :

- La purification des variétés de sorgho existantes et introduire 4 variétés améliorées des banques génétiques (ICRISAT) ;
- La facilitation de la collaboration entre les producteurs-multiplicateurs de semences (en coopérative ou Organisations de Producteurs individuelles) et la recherche agricole (IRAD) pour l'approvisionnement en semences de base ;
- L'accroissement de la production semencière contractuelle répondant aux attentes du marché (domestique, industriel, humanitaire et d'exportation).

Les mesures de soutien envisagées pour la production sont :

- L'accroissement la quantité et améliorer la qualité des intrants (semences certifiées, engrais et intrants phytosanitaires) ;
- L'accroissement de l'adoption des itinéraires techniques de production dans les exploitations familiales et les coopératives ;
- L'amélioration de l'adoption de la mécanisation de la production ;
- L'appui au développement des moyennes et des grandes exploitations de production de sorgho de saison des pluies et de sorgho de contre saison ;
- La redynamisation de la ferme semencière de Gazawa qui dispose d'un potentiel naturel (140ha dont 80ha exploitées) susceptible de constituer un pôle de relance de la culture de sorgho dans le septentrion.

### **c. Mesures de soutien à la transformation**

Les mesures de soutien envisagées pour la transformation sont :

- L'amélioration des opérations post-récolte du sorgho (nettoyage, stockage et conservation) ;
- L'appui à l'installation des agro-industries (unité de nettoyage et transformation) dans la filière ;
- Le soutien à la diversification de l'offre agroalimentaire et la conquête des marchés (domestique, industriel, humanitaire et d'exportation).

### **d. Mécanismes de régulation du marché**

Les mécanismes de régulation du marché qui pourraient être mises en place sont :

- La régulation des prix des produits du sorgho (semences de base, semences certifiées, sorgho grain de pluie, sorgho grain de contre saison, farine de sorgho etc) ;
- La structuration du marché intérieur (offre et demande en semences et sorgho grain) et installer des coopératives de commercialisation ;
- L'accroissement des partenariats basés sur la contractualisation (Recherche-semenciers, OP/Coopératives-Agro-industries, Commercialisation interne et transfrontalière).

## IV. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

### 1. Vue d'ensemble

Le plan d'actions prioritaires vise à opérationnaliser les mesures identifiées. Il décline les activités spécifiques à chacune des filières prioritaires et celles qui sont transversales notamment la régulation et l'accompagnement des PME.

Filière/ axe d'intervention	Objectif principal	Indicateur de référence			Coût global en millions de FCFA	Programmation pluriannuelle en millions de FCFA		
		Intitulé	Situation de référence	Cible 2023		2021	2022	2023
Riz	Objectif : Améliorer la production et la productivité du riz irrigué et pluvial	Quantité de riz produit annuellement <i>(en tonnes)</i>	108 525 tonnes	406 899 tonnes	27 535	8 885	9 900	8 750
Mais	Améliorer la production et la productivité du Maïs	Quantité de maïs produit annuellement <i>(en tonnes)</i>	2 858 220 tonnes	4 200 000 Tonnes	32 270	11 140	11 090	10 040
Lait	Améliorer la production et la productivité du Lait	Volume de lait produit annuellement <i>(en litre)</i>	207 216,1 tonnes de lait frais en 2019	237216,1 tonnes de lait frais	26 360	8 002	8 002	10 356
Poisson	Améliorer la production et la productivité du Poisson	Quantité de poisson produit annuellement <i>(en tonnes)</i>	324 000 tonnes	379 488 tonnes	98 693.5	18 311.2	35 087.9	35 087.9
Mil/sorgho	Améliorer la production et la productivité du Mil/sorgho	Quantité de mil/sorgho produit annuellement <i>(en tonnes)</i>	1182915 tonnes	2300000 tonnes	5 835	3 000	1 620	1 215
Régulation	Améliorer la régulation du marché du riz, poisson, maïs, lait		-	-	2 454	818	818	818
Accompagnement des PME	Accroître la production du riz marchand	Quantité de riz blanchi produit par les PME locales		30 000 tonnes	1 260	420	420	420
Conduite des études stratégiques et Pilotage du Plan					1 800	600	600	600
<b>TOTAL</b>					<b>183 731</b>	<b>53 156.2</b>	<b>70 877.9</b>	<b>59 696.9</b>

## 2. Filière Riz

Le riz est un aliment de base occupant une place importante dans la consommation des populations camerounaise. Le Cameroun dans sa Stratégie Nationale de Développement de la Production de Riz, s'est d'ailleurs donné un objectif de production de 750 000 tonnes d'ici 2020. Ainsi, on constate que cet objectif ne sera pas atteint. Le plan de soutien à la production de la filière riz est principalement articulé sur les mesures d'amélioration de la production et de la productivité du riz irrigué et pluvial sur les périmètres de la SEMRY et de l'UNVDA. Il s'agit de : du soutien et des subventions (acquisition des engins de préparation du sol, engrais, fond de roulement, unité de décortiquage du riz paddy, soutien aux petits producteurs, etc.) ; de l'installation des unités de décortiquage aux petits producteurs de riz pluvial ; du désenclavement des bassins de production des petits producteurs de riz pluvial ; et au soutien des petits producteurs de riz pluvial à la distribution du riz blanchi produit localement. Le plan d'actions prioritaires pour la production du riz sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

**Tableau 15 : Interventions prioritaires pour la production du riz irrigué et pluvial**

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de l'activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
<b>Amélioration de la production et de la productivité du riz irrigué et Pluvial sur les périmètres de la SEMRY et de l'UNVDA</b>											
Objectif : Améliorer la production et la productivité du riz irrigué et pluvial	-Superficie aménagée	MINADER	108 525 T	406 899 T	1. Soutien à l'acquisition des engins de préparation du sol (SEMRY)	20 engins de labour	MINADER MINMAP MINFI	5 000	1500	2500	1500
	-unités de transformation				2. Subvention en engrais (NPK, Urée)(SEMRY)	18 000 T	MINADER MINRESI/IRAD MINEPAT MINFI	10 200	3 400	3 400	3 400
	Implantée				3. Soutien en fonds de roulement (SEMRY)	180 000 T de paddy acquis et transformé	MINMIDT MINRESI	3 000	1000	1000	1000
	-quantité de riz pluvial et irrigué				4. Soutien à l'acquisition d'unité de décortiquage du riz paddy (UNVDA)	02	MINFI MINCOMMERCE	120	30	40	50
	-quantité de riz importée				5. Soutien en fonds de roulement (UNVDA)	40 000 T de paddy acquis et transformé	MINMIDT MINRESI	1 000	300	300	400

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de l'activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
					6. Soutien des petits producteurs de riz pluvial en semences certifiées du riz pluvial	9 600 T de semences acquises et distribuées	MINRESI MINADER	19,2	5	10	4,2
					7. Soutien des petits producteurs de riz pluvial en aménagements sommaires de bas-fonds	1000 ha de bas-fonds aménagés sommairement	MINADER MINMAP CTD	500	150	150	200
					8. Activité 2 : Soutien petits producteurs de riz pluvial en acquisition de motoculteurs et accessoires	400 motoculteurs et accessoires	MINMIDT MINADER	3200	1200	1200	800
					9. Installation des unités de décorticage aux petits producteurs de riz pluvial	200 décortiqueuses à Riz	MINMIDT MINRESI	1 000	300	300	400
					10. Renforcement des capacités des coopératives de production de Riz sur les techniques de transformation de riz et la gestion post-récolte	15 sessions de formation organisées pour les coopératives producteurs du riz dans les régions de l'Extrême-Nord, Nord, Ouest et Nord-Ouest,	MINADER	750	450	200	100

					11. Acquisition de 300 motos AG pour le suivi des activités de production par les chefs de poste agricole et les directeurs des centres d'éducation et d'action communautaires (CEAC)	1000 petits producteurs de riz sont suivi et leur production du riz a augmenté à travers le respect des fiches techniques	MINADER	300	150	100	50
<b>TOTAL</b>								<b>27 535</b>	<b>8 885</b>	<b>9 900</b>	<b>8 750</b>

### 3. Filière Maïs

Le Cameroun dispose d'un énorme potentiel tant sur le plan agro écologique que sur le plan de la disponibilité des ressources encore sous-exploitées telles que la terre et la main d'œuvre, pour le développement de la filière maïs. Les interventions seront ainsi focalisées sur : l'appui à la production et à la distribution des semences certifiées (base, composite et hybrides) ; le renforcement de la réglementation et du contrôle en matière de certification des semences ; le soutien à l'accès aux intrants agricoles (engrais et pesticides) ; l'appui à l'acquisition des équipements post-récolte (séchage, stockage et conditionnement) ; le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs de la filière Maïs ; le désenclavement des bassins de production ; la mise en place des pools d'engins dans les bassins de production ; le soutien à la petite mécanisation ; la réhabilitation des fermes semencières et le renforcement des capacités de MIDENO et SOWEDA pour la production des semences de base. Le plan d'actions prioritaires pour la production du maïs sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

**Tableau 16:** Interventions prioritaires pour la production du maïs sur la période 2021-2023

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
<b>Amélioration de la production et de la productivité du Maïs</b>											
Améliorer la production et la productivité du Maïs	Niveau de production du Maïs	MINADER	2 858 220 T	4200000 T	1. Appui à la production et à la distribution des semences certifiées (base, composite et hybrides)		MINADER IRAD IITA	1020	290	330	400
					2. Renforcement de la réglementation et du contrôle en matière de certification des semences		MINADER	250	100	80	70
					3. Soutien à l'accès aux intrants agricoles (engrais et pesticides)		MINADER MINFI MINCOMMERCE MINMIDT	2100	600	700	800
					4. Appui à l'acquisition des équipements post-récolte (séchage, stockage et conditionnement)		MINADER	3400	1200	1200	1000
					5. Renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs de la filière Maïs		MINADER	250	100	80	70
					6. Désenclavement des bassins de production		MINADER MINTP MINDDEVEL	20 000	7 000	7 000	6 000
					7. Mise en place des pools d'engins dans les bassins de production		MINADER MINTP MINDDEVEL	3 000	1 000	1 000	1 000

					8. Soutien à la petite mécanisation		MINADER MINFI	1800	600	600	600
					9. Réhabilitation des fermes semencières et renforcement des capacités de MIDENO et SOWEDA pour la		MINADER MINFI MINMIDT MINCOMMER	450	250	100	100
					10. Appui à la Recherche pour la maintenance des variétés de maïs	La pureté génétique de toutes les variétés de maïs disponibles à l'IRAD est maintenue	MINRESI/IRAD	150	100	30	20
					11. Appui à la Recherche pour la production de semences de prébase de maïs	Quantité de pré bases à définir sur la base de la demande en semences de base à produire	MINRESI/IRAD	Le budget sera fonction des quantités de semences à produire			
					12. Appui à la recherche pour le développement de nouvelles variétés de maïs	06 variétés à haut rendements (02 pour la zone soudano sahélienne, 2 pour les basses altitudes et 2 pour les hautes altitudes)	MINRESI/IRAD	300	150	100	50
					13. Appui à la recherche pour développement des nouvelles méthodes durables de lutte contre les maladies et ravageurs du maïs	- Deux méthodes de lutte durables et soucieuses de l'environnement contre la Chenille Légionnaire d'Automne  -Deux méthodes de traitement du maïs à base de produits naturels (extraits de plants...) en vue de la protection contre les pertes post-récoltes	MINRESI/IRAD	200	100	50	50
<b>TOTAL</b>								<b>32 270</b>	<b>11 140</b>	<b>11 090</b>	<b>10 040</b>

#### 4. Filière Lait

La demande de lait reste forte au Cameroun, selon la FAO la consommation des produits laitiers est estimée à 14kg/hbt/an inférieure au besoin minimum estimé à 22 kg/ hab /an et à la consommation moyenne mondiale qui est de 45kg/habitant/an. Ainsi dans l'optique de satisfaire les besoins minimum de la population, le déficit à combler serait de 8kg de lait/hbt/an soit près de 200 000 Tonnes de lait /an. Le développement de la filière lait est donc centré sur la modernisation des fermes laitières existantes ; à l'amélioration des circuits de collecte de lait et de soutien à la petite transformation du lait. Le plan d'actions prioritaires pour la production du lait se présente comme suit :

**Tableau 18 : Interventions prioritaires pour la production du lait**

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coût global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
<b>Appui à la modernisation de 500 fermes laitières</b>											
Appuyer à la modernisation de 500 exploitations laitières	Accroître la production de lait	Les rapports d'activités des programmes et projets, les rapports d'activités des Délégués Régionaux	207 216,1 tonnes de lait frais en 2019	237216,1 tonnes de lait frais	1. Acquisition de 5000 génisses gestantes	5000 génisses gestantes acquises	MINEPIA MINEPAT Fermes laitières CTD	15 000	4500	4500	6000
					2. Formation des 500 éleveurs	500 éleveurs sont formés	MINEPIA Fermes laitières	250	75	75	100
					3. Mise en place de 5 000 ha de champs fourragers	5000 ha de champs fourragers mis en place	MINEPIA Stations D'élevage Fermes laitières	6 000	1 800	1 800	2 400
					4. Acquisition des concentrés et autres sous-produits agro-industriels	3 650 tonnes de concentrés et autres sous-produits agro-industriels sont acquises	MINEPIA Agro-industries Fermes laitières	2 190	657	657	876
					5. Mise en place d'un système de suivi	Un système de suivi sanitaire mis en place	MINEPIA Vétérinaires	1000	300	300	400

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coût global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
					sanitaire		privés				
<b>Amélioration des circuits de collecte de lait</b>											
Rendre opérationnels les centres de collecte de lait et réduire les pertes post-production dans les bassins de production	Quantité de lait collectée par les centres de collectes par an	les rapports d'activités des Délégués Régionaux, les rapports d'activités des CCL	207 216,1 tonnes de lait frais en 2019	252216,1 tonnes de lait	1. Structuration des collecteurs autour de 20 centres de collecte de lait,	20 CCL structurés et fonctionnels	MINEPIA Centres de collecte de lait	100	50	50	
					2. Acquisition des équipements des centres de collecte	60 tanks solaires, 500 bidons en Inox, 100 sceaux et 20 Kit d'analyse sont acquis	Centres de collecte de lait	500	200	200	100
					3. Acquisition de 6 véhicules avec citernes frigorifiées et de 60 motos aménagées	6 véhicules avec citernes frigorifiées et de 60 motos aménagées sont acquis	Centres de collecte de lait	720	240	240	240
<b>Soutien à la transformation du lait (petite transformation)</b>											
Améliorer le niveau de transformation du lait local	Quantité du lait local transformé	les rapports d'activités des Délégués Régionaux, les rapports d'activités des unités de transformation		25 000 tonnes de lait transformés	1. Appui en petits matériels	100 Structures sont appuyées	Petites unités de transformation	1 000	300	300	400
					2. Renforcement des capacités	Capacités des 100 acteurs renforcés	Petites unités de transformation	100	30	30	40
<b>Total</b>								<b>26 360</b>	<b>8 002</b>	<b>8 002</b>	<b>10 356</b>

L'activité d'acquisition des génisses gestantes est une activité que mène le MINEPIA à travers le PRODEL. Il est prévu dans ce cadre d'acquies 500 génisses, le processus est en cours présentement.

## 5. Filière Poisson

### ➤ Appuis aux acteurs.

Cette action consiste à doter les pêcheurs des différentes retenues en équipements et matériels de pêche. Les acteurs de huit retenues seront équipés sur trois ans pour un coût estimatif de 90 000 000 FCFA par retenue, ce qui donne un coût global de 720 000 000 FCFA sur les trois ans. Le coût estimatif du matériel s'élève à 90 millions par retenue.

### ➤ La formation.

Les acteurs concernés par la formation sont :

- Les pêcheurs (formation sur les nouvelles techniques de pêche, sur les bonnes pratiques de pêche, sur l'exploitation des fonds rocheux). Seize (16) formations seront effectuées sur trois ans à raison de 20 000 000 FCFA par formation pour un coût global de 320 000 000 FCFA ;
- Les acteurs post-capture (formation sur les nouvelles technologies de traitement, de transformation et de conservation, et sur les bonnes pratiques d'hygiène).

### ➤ Construction des infrastructures.

Elle sera axée sur la construction des infrastructures de traitement, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits halieutiques.

- **Des halles de vente de poissons** qui facilitent et améliorent les conditions de travail des vendeurs de poisson ce qui va contribuer à une réduction des pertes post-capture et la disponibilité du poisson de bonne qualité. Ces halles de vente contiennent des plates-formes dédiées pour le traitement des poissons et des magasins pour la conservation. Cinq grandes pêcheries bénéficieront de halles de vente de grande dimension 60 x 20 m à raison de 100 000 000 FCFA par halle et dans dix autres pêcheries il sera mis en place 10 halles de vente de 30 x 15 m à raison de 40 000 000 FCFA par halle et pour un coût global de 900 000 000 FCFA ;
- **Les points de débarquement aménagés**: il s'agira de construire deux quais de débarquement avec quelques infrastructures aménagées à Lagdo et Mbakaou à raison de 800 000 000 FCFA par quai soit un coût total de 1 600 000 000 FCFA;
- **Des fumoirs et des séchoirs**. Ils permettent de réduire les pertes post-capture (estimées à plus 30% de la production) en rallongeant les durées de conservation des produits de la pêche et de l'aquaculture dans les zones enclavées et des grands bassins de production. Il s'agira ici de construire 45 fumoirs à raison de 22 500 000 FCFA par fumoir et 45 séchoirs à raison de 15 355 000 FCFA par séchoir dans les différentes zones de pêche suite à la structuration et à la formation des acteurs utilisateurs, soit un coût global de 1 703 475 000 FCFA.

### ➤ Promotion de l'investissement privé dans la pêche hauturière :

Il s'agira ici de lancer un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt en vue de pré-qualifier des opérateurs économiques nationaux et/ou étrangers désireux de pratiquer la pêche industrielle au-delà des limites de la pêche côtière. Pour ce faire lesdits investisseurs bénéficieront des facilitations administratives et fiscales. Cette activité est évaluée à 10 000 000 par ans soit 30 000 000 FCFA sur trois ans.

➤ **L'encadrement et la sensibilisation :**

Il est important d'augmenter les quantités de poissons dans les marchés, mais cet objectif ne doit pas pour autant occulter la nécessité d'appliquer les bonnes pratiques pour une pêche responsable. C'est pourquoi l'encadrement et la sensibilisation sont des activités importantes pour inculquer les notions de gestion durable des ressources. Concrètement il s'agira de procéder à des campagnes de sensibilisation des acteurs de la pêche et du suivi de leurs activités. Cette activité permettra la formation de 6000 pêcheurs sur les trois ans soit 2000 pêcheurs par an pour un coût total de 600 000 000 FCFA.

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
<b>Mesure 1 : Appuis aux acteurs</b>											
<b>Objectif : doter les pêcheurs des différentes retenues en embarcations, équipements et matériels de pêche</b>	Nombre de pêcheurs appuyés	Rapport de mission / statistiques Services Déconcentrés du MINEPIA	105 pêcheurs en 2019	2800 pêcheurs	Acquisition des équipements et matériels pour les pêcheurs	Équipement et matériel pour les pêcheurs	MINEPIA	720	180	270	270
	Nombre de pirogues acquises	Factures / bordereaux de livraison et rapport de distribution des pirogues	11 pirogues distribuées en 2020	60 pirogues	Acquisition des pirogues et moteurs pour les pêcheurs	Pirogues et moteurs acquis	MINEPIA	300	100	100	100
<b>Mesure 2 : Formation</b>											
<b>Renforcer les capacités des pêcheurs</b>	Nombre de pêcheurs formés	Rapport de mission / statistiques Services Déconcentrés du MINEPIA	180 pêcheurs en 2019	1060 pêcheurs	Formation des pêcheurs, des acteurs post-capture	1605 personnes formées	MINEPIA	320	100	120	100
<b>Mesure 3 : Construction</b>											

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
faciliter et améliorer les conditions de travail des vendeurs, améliorer la qualité du poisson dans les marchés,	Nombre d'infrastructures construites et fonctionnelles	Rapport d'achèvement / rapport de réception	17 séchoirs, 20 fumoirs, 10 halles vente de poissons en 2019	45 séchoirs, 45 fumoirs, 15 halles vente de poissons, 2 quais de débarquement	Construction des infrastructures d'encadrement et de production	hall de vente de poisson, fumoirs, séchoirs construits, Fabriques de glace, groupes électrogènes	MINEPIA / MINDDEV EL	4 203	1 500	1 500	1 203
<b>Mesure 4 : Encadrement et sensibilisation</b>											
Sensibiliser et encadrer les pêcheurs sur les bonnes pratiques pour une pêche responsable	Nombre de pêcheurs sensibilisés	Rapport de mission / statistiques Services Déconcentrés du MINEPIA	1000 pêcheurs sensibilisés en 2019	6000 pêcheurs sensibilisés	Encadrer et sensibiliser les acteurs	Pêcheurs encadrés et sensibilisés	MINEPIA/ MINAT/MINDEF/ MINDDEV EL	600	200	200	200
<b>Mesure 5 : Promotion de l'investissement privé</b>											

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
Promouvoir l'investissement privé dans la pêche industrielle au-delà des limites de la pêche côtière	Nombre d'armateur pratiquant la pêche industrielle au-delà des limites de la pêche côtière	Licences accordé aux navires / agrément	0 en 2019	4 navires pratiquant la pêche industrielle e au-delà des limites de la pêche côtière	Lancer un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt	Au moins un armateur qui exploite l'étendu du plateau continental	MINEPIA	30	10	10	10
<b>Mésure 6 : Suivi et coordination des activités</b>											
Suivi et coordination des activités de pêche	nombre d'activités suivies et coordonnées	rapport de mission	-	6 activités de la pêche réalisées	Suivi des activités de pêche	6 activités de la pêche suivies	MINEPIA	49	17	18	15

## Aquaculture

La demande en produit halieutique au Cameroun est en constante augmentation. L'offre en produits de pêche reste insuffisante pour répondre à cette demande. Il serait donc illusoire de songer à combler le déficit sus évoqué en faisant recours uniquement à l'amélioration des performances des techniques en production de pêche et à l'adoption des pratiques d'une pêche responsable d'où la nécessité de développer l'aquaculture au Cameroun.

Les obstacles au développement de l'aquaculture nationale sont connus, il s'agit entre autres : de l'insuffisance en infrastructures aquacoles, de la faiblesse du transfert de technologie en direction des exploitants aquacoles, de difficultés d'accès aux financements.

Le plan d'action prioritaire pour l'aquaculture sera axé sur les mesures suivantes :

➤ **L'appui aux acteurs.**

Il consistera à doter les aquaculteurs en équipements, matériels et intrants.

➤ **Construction et installation des infrastructures aquacoles.**

Il s'agit entre autre de :

- **L'acquisition et de l'installation des cages :** cette activité permettra d'appuyer les producteurs en cages pour intensifier l'élevage des Tilapia. L'élevage se fera à base de tilapia mono sexe uniquement. 750 cages de 1 800 000 FCFA l'unité seront mises à la disposition des producteurs.

- **L'acquisition et de l'installation des bacs :** il s'agira d'appuyer les producteurs en bacs. 1200 bacs de 500 000 FCFA l'unité seront mis à la disposition des producteurs.

- **La production d'aliment pour élevage de poissons :** L'élevage des poissons passe nécessairement par l'utilisation d'un aliment composé. Malgré la disponibilité des principaux ingrédients de la composition de l'aliment du poisson dans les marchés nationaux la pisciculture reste tributaire de l'aliment importé.

Il est donc judicieux d'acquérir des unités de fabrique d'aliment pour en fabriquer localement. C'est pourquoi les activités de cette mesure de production d'aliment pour élevage de poissons seront axées sur l'acquisition l'aliment de bonne qualité pour les producteur, l'appui des producteurs en chaines de production d'aliment à base d'ingrédients suivant un cahier de charge ; la mise en fonctionnement d'une unité de production industrielle de production d'aliment (Foumban)

La quantité d'aliment nécessaire pour atteindre l'objectif en 2023 est estimée à 35 235 tonnes d'aliment.

- **Acquisition et production d'alevins pour les aquaculteurs**

La stratégie va consister à acquérir les alevins de qualités au profil des aquaculteurs et mettre à niveau et améliorer le plateau technique des Unités Pilotes d'alevinage des Stations Aquacoles d'une part, et à sélectionner et appuyer 30 producteurs d'alevins privés en équipement et géniteurs afin qu'ils améliorent leur capacité de production d'autre part.

○ **L'aménagement des bassins de production.**

Trois cent hectares d'étangs (300ha) seront aménagés. Un cahier de charge sera élaboré dans le cadre de la gestion des étangs dans les différents centres. Il s'agira de construire dans les communes en appui aux micro-projets communaux 7500 étangs de 400m<sup>2</sup> chacun. Les mairies disposant de site d'au moins 7ha de terre seront sélectionnées pour l'aménagement de ces étangs. Chaque producteur installé disposera de deux étangs. Au total 3750 jeunes aquaculteurs seront installés sur l'étendue du territoire nationale dans 60 communes. L'aménagement de 200ha sera effectué la première année et les 100ha restant la deuxième année.

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
<b>Mesure 1 : Appuis aux acteurs</b>											
doter les aquaculteurs des différents bassins de production en intrants, équipements et matériels d'aquaculture	quantité d'aliments acquis en tonne	Registre de production	30 tonnes d'aliments distribués aux aquaculteurs en 2019	5863 tonnes d'aliment	acquisition d'aliment	aliment acquis	MINEPIA/MIN MAP	13 484	5 000	5 000	3 484
	Quantité de producteurs appuyés	Registre de réception / factures	30 producteurs appuyés en 2019	11 chaînes complètes de production d'aliment acquise au profit des producteurs (PPP)	Doter les producteurs d'aliment en unité de production d'aliment	unités de production d'aliment acquises	MINEPIA/MIN MAP	2 420	1 420	1 000	-
	quantité d'alevins acquis	Registre de réception / factures	4 805 000 alevins produits en 2019	9 753 677 d'alevins de distribués	Acquisition alevins	alevins acquis	MINEPIA/MIN MAP	1 804	1 000	804	-
	Quantité de producteurs d'alevins appuyés	Registre de réception / factures	13 producteurs appuyés en 2019	30 producteurs privés d'alevins appuyés en géniteurs et matériels	appuyer les producteurs d'alevins	30 producteurs privés d'alevins appuyés	MINEPIA/MIN MAP	2 420	1 420	1 000	-
<b>Mesure 2 : Construction et installation des infrastructures aquacoles</b>											
Intensifier l'élevage de poisson	Nombre de cages acquises	Registre de réception / factures	-	750 cages acquises	Acquisition installation des cages	750 Cages acquis et installées	MINEPIA/MINT P/MINCAF	1 350	800	550	-

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
	Nombre de bacs acquis	Registre de réception / factures	-	1200 bacs acquis	Acquisition installation des bacs	1200 bacs acquis et installés	MINEPIA/MINT P/MINCAF	600	300	300	-
	Nombres d'unités de productions d'aliments mis à niveau	Registre de réception / factures	1 usine de production d'aliment en 2013	1 unité de productions d'aliments mis en fonctionnement	Acquisition d'unités de production d'aliment local	unité de productions d'aliments mis en fonctionnement	MINEPIA/MINT P/MINCAF	500	500	-	-
	nombre de station aquacole mis à niveau	Registre de réception / factures	3 stations aquacoles mis à jours en 2019	10 stations aquacoles mis à niveau	mise à niveau des stations aquacoles	10 stations aquacoles mis à niveau	MINEPIA/MINCAF/MINMAP	2 500	1 250	1 250	-
	nombre d'unités d'alevinage mis à jour	Registre de réception / factures	3unités d'alevinage mis à jour	10 unités d'alevinage mis à niveau	mise à niveau des unités d'alevinage	unités d'alevinage mis à niveau	MINEPIA/MINMAP	2 500	1 250	1 250	-
	Construction d'unité de production de géniteurs	Registre de réception / factures	-	01 unité de production de géniteur construite	Construction d'une unité de production de géniteurs	Unité de production de géniteurs construite	MINEPIA/MINEPAT/MINMAP	1 000	1 000	-	-

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
	Nombres d'hectares d'étangs aménagés	Rapport de mission / statistiques Services Déconcentrés du MINEPIA	-	300 hectares d'étangs aménagés	Aménagements des bassins de production	Zones aménagées pour la production aquacole	MINEPIA/MINT P/MINCAF/MIN DEVEL	10 000	5 000	5 000	-
<b>Mesure 3 : Formation</b>											
Renforcer les capacités des aquaculteurs	Nombre d'aquaculteurs formés	Rapport de mission / statistiques Services Déconcentrés du MINEPIA	200 aquaculteurs formés en 2019	3000 aquaculteurs formés	Formation des aquaculteurs	3000 aquaculteurs formés	MINEPIA	900	-	600	300
<b>Mesure 4 : Suivi et coordination des activités</b>											
Suivi et coordination des activités d'aquaculture	nombre d'activités suivies et coordonnées	rapport de mission	-	4 activités d'aquaculture réalisées	Suivi des activités d'aquaculture	4 activités d'aquaculture suivies	MINEPIA 0,08% pour le suivi	308	144	134	30
<b>Total aquaculture</b>								<b>39 786</b>	<b>19 084</b>	<b>16 888</b>	<b>3 814</b>

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coûts global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
Suivi et coordination des activités de pêche et aquaculture	nombre d'activités suivies et coordonnées	rapport de mission	-	4 activités d'aquaculture réalisées	Suivi des activités d'aquaculture	4 activités d'aquaculture suivies	MINEPIA pour le suivi	447	200	190	57

	<b>COÛT GLOBAL en millions de F.CFA</b>	<b>Année 2021 en millions de F.CFA</b>	<b>Année 2022 en millions de F.CFA</b>	<b>Année 2023 en millions de F.CFA</b>
<b>Coût global pêche</b>	<b>6 235</b>	<b>2 111</b>	<b>2 222</b>	<b>1 902</b>
<b>Coût global aquaculture</b>	<b>39 863</b>	<b>19 119</b>	<b>16 922</b>	<b>3 822</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 098</b>	<b>21 230</b>	<b>19 144</b>	<b>5 724</b>

## 6. Filière mil/sorgho

Le développement de la filière mil/sorgho porte principalement sur l'accroissement de la production de Mil/sorgho de saison des pluies et de sorgho de contre saison (2 à 4 millions de tonnes) à travers les appuis à la recherche pour le développement de variétés adaptées au sahel ; la vulgarisation de variétés adaptées ; l'acquisition des unités de conditionnement de semences au profit de coopératives semenciers, la mise en place de système d'irrigation pour la production de contre saison, le désenclavement de bassins de productions, les appuis à la commercialisation du Sorgho, les subvention en intrants (semences certifiées, engrais et intrants phytosanitaires) ; le renforcement de capacités des producteurs par la méthode champs écoles dans les exploitations familiales et les coopératives, la structuration des producteurs en Moyenne et grande exploitations, la construction des magasins de stockages. Le plan d'actions prioritaires pour la production du mil/sorgho se présente comme suit :

**Tableau 20** : Plan d'actions prioritaires pour le développement de la filière sorgho

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coût global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
<b>Mesure 1 : Accroissement de la production de Mil/sorgho de saison des pluies et de sorgho de contre saison (2 à 4 millions de tonnes)</b>											
Améliorer la Production et la Productivité de Mil/Sorgho	Volume de production de Mil/Sorgho	MINADER	1182915 T	2300000 T	1. Appui à la recherche pour le développement de variétés adaptées au sahel	4 variétés adaptées	MINRESI	80	40	20	20
					2.Vulgarisation de variétés adaptées	les 04 nouvelles variétés sont vulgarisées dans les 05 bassins de production de Bénoué, Mayo Rey, Mayo Kani et Mayo Tsanaga	MINADER	20	10	5	5
					3. Acquisition des unités de conditionnement de semences au profit de coopératives semenciers	05 unités de conditionnement des semences acquis	MINADER	325 (une unité de conditionnement à 65millions)	195	65	65
					4. Extension des superficies cultivables	Aménagement de nouveaux périmètres	MINADER	200	100	100	0
					5. Mise en place de système d'irrigation pour la production	O5 système d'irrigation au profit de SOCOCCEN et	MINADER	500	300	100	100

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coût global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
					de contre saison	CROPSEC					
					6. Désenclavement de bassins de productions	Les 05 bassins existant sont désenclavés	MINADER	1 000	500	300	200
					7. Appui à la commercialisation du Sorgho	Promotion dans le media	MINADER	20	10	5	5
					8. Subvention en intrants (semences certifiées, engrais et intrants phytosanitaires)	Acquisition et distribution des intrants (semences certifiées, engrais et produit phytosanitaire)	MINADER	1 000	500	300	200
					9. Actualisation des itinéraires techniques de production dans les exploitations familiales et les coopératives	Mise à jour et validation des itinéraires techniques de production	MINADER	5	5	0	0
					10. Renforcement de capacités de producteurs par la méthode champs écoles dans les exploitations familiales et les coopératives	05 champs écoles sont mise en place dans les cinq bassins de production	MINADER	30	20	5	5
					11. Acquisition de quatre tracteurs au profit du SOCOCCEN et CROPSEC en raison de deux tracteurs par Coopérative	Quatre tracteurs acquis	MINADER	1 000 (à raison de 250 millions par tracteurs)	500	250	250
					12. Appui à la structuration des producteurs en Moyenne et grande exploitations	Les acteurs sont structurés en interprofessions	MINADER	30	10	10	10
					13. Aménagement de 60ha de la terre non exploitées de la ferme semencière de Gazawa	60ha de terres non exploités est aménagés	MINADER	60	40	10	10
					14. Réhabilitation de deux tracteurs de la ferme semencière de Gazawa	Les pièces de rechange sont acquises pour la réhabilitation des deux tracteurs de la ferme	MINADER	50	30	10	10

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coût global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
Améliorer la productivité du sorgho					15. Réhabilitation et extension du système d'irrigation de la ferme semencière de Gazawa	Le système d'irrigation est réhabilité	MINADER	25	25	0	0
					16. Réhabilitation des unités de stockages de la ferme semencière de Gazawa	Un magasin et deux aires de séchage sont réhabilités	MINADER	20	15	5	0
					17. Acquisition de 06 unités de nettoyage pour les 05 bassins de production (Mayo Rey, Bénoué, Diamare, Mayo Kani et Mayo Tsanaga) et la ferme semencière de Gazawa	06 unités de nettoyage sont acquises	MINADER	300	100	100	100
					18. Construction de 05 magasins de stockages dans les 05 bassins de production	05 magasins de stockage sont construits dans les bassins de production	MINADER	150	90	30	30
					19. Appui à la Recherche pour la maintenance des variétés de sorgho	Toutes les variétés de sorgho disponibles à l'IRAD sont maintenues	MINRESI/IRAD	100	50	30	20
					20. Appui à recherche pour la production de semences de prébase de sorgho	Quantité à définir en fonction des quantités de bases à produire	MINRESI/IRAD	Budget sera fonction des quantités de pré base à produire			
					Appui à la Recherche pour le développement de nouvelles méthodes durables de lutte contre les maladies et ravageurs du sorgho	Deux méthodes durables de lutte contre le striga en culture de sorgho	MINRESI/IRAD	100	50	30	30
<b>Total</b>							<b>5 835</b>	<b>3 000</b>	<b>1 620</b>	<b>1 215</b>	

## 7. Régulation du marché

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de soutien, la régulation du marché des produits de grande consommation a pour but d'accompagner l'augmentation de la production locale par un plus grand contingentement des importations des mêmes biens. Ce faisant, elle contribuera à favoriser la consommation et la transformation locale. La régulation consistera à :

- (i) Mieux rationaliser les quotas d'importations de certains produits en réactivant le Comité de régulation, le rendant opérationnel et en faisant de lui la plateforme concertée au sein de laquelle une place de choix sera accordée aux producteurs ;
- (ii) Contribuer, en liaison avec les autres administrations, à l'acheminement des produits des lieux de production vers les centres de commercialisation en raison de la mission de régulation du marché intérieur dévolue au MINCOMMERCE ;
- (iii) Renforcer la promotion des produits locaux à tous les niveaux auprès des ménages, du secteur public et du secteur privé ;
- (iv) Donner aux produits locaux une vitrine dans les supermarchés et grandes surfaces de commercialisation. Dans ce dernier cas, des espaces spécialement aménagés seront réservés aux produits locaux dans chaque supermarché, en vue principalement d'éviter que ceux-ci restent noyés dans les très nombreux produits importés comme c'est le cas actuellement. Toute chose qui va à l'encontre de leur promotion.

**Tableau 22 : Interventions prioritaires pour la régulation du marché**

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de l'activité	Coût global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
<b>Mesure 1 : Promotion du patriotisme économique</b>											
<b>Objectif :</b> Orienter prioritairement les choix de consommation des populations vers les produits locaux	Volume d'importations des produits cibles (blé, riz, maïs, poisson)	Statistiques douanières	/	/	1. Organisation des caravanes de sensibilisation en direction des populations (ménages, entreprises) dans le but d'informer sur la disponibilité, l'accessibilité et la visibilité des produits cibles	Quatre (04) Caravanes de sensibilisation organisées par an	MINCOMMERCE ;	300	100	100	100
					2. Communication médias (tranches d'antennes radio et télé, spots publicitaires, etc.) sur la disponibilité, l'accessibilité et la visibilité des points de vente	5 communications médias réalisées (Emissions en langue française, anglaise et nationales) effectuées	MINCOMMERCE ;	36	12	12	12

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de l'activité	Coût global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
					et prix des produits concernés	chaque années					
					3. Communication hors médias (affiches, flyers, roll-up, etc.) sur la disponibilité, l'accessibilité et la visibilité des points de vente et prix des produits concernés	5communications hors médias effectuées chaque années	MINCOMMERCE	36	12	12	12
					4. Organisation des foires de promotion des produits locaux	Une (01) foire par trimestre en dehors des périodes festives organisées dans les dix (10) chefs-lieux de régions	MINCOMMERCE ;	120	40	40	40
					5. Appui à la mise en place des vitrines "Made in Cameroon"	Douze (12) vitrines organisées à travers l'ensemble du territoire national	MINCOMMERCE ;	540	180	180	180
<b>Sous-total 1 : Promotion du patriotisme économique</b>								<b>1 032</b>	<b>344</b>	<b>344</b>	<b>344</b>
<b>Mesure 2 : Structuration des circuits de distribution des produits ciblés</b>											
<b>Objectif :</b> Faciliter l'écoulement et la conservation des produits (sortir de la zone de production vers les marchés)	Nombre de circuits opérationnels	- Rapports du MINCOMMERCE - Missions de vérification			1. Création des points de vente dédiés, assortis des équipements adéquats dans les marchés, les Grandes Surfaces, les artères des villes, les vitrines "Made in Cameroon"	Dix (10) points de vente créés et équipés dans les grands centres de consommation des chefs-lieux de régions	MINCOMMERCE	300	100	100	100
					2. Négociation des partenariats productifs entre producteurs et acheteurs (agriculture	Partenariats établis entre producteurs et	MINCOMMERCE;				

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de l'activité	Coût global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
					contractuelle)	consommateurs		60	20	20	20
					3. Appui à la structuration des interprofessions	Une (01) session de concertation tenue par trimestre entre les différentes parties prenantes	MINCOMMERCE;	24	8	8	8
					4. Facilitation du transport des produits des bassins de production vers les centres de consommation	Protocoles d'accord signés entre les producteurs et les transporteurs et suivis par l'administration dans le but de limiter les importations des produits cibles	MINCOMMERCE	240	80	80	80
<b>Sous-total 2 : Structuration des circuits de distribution des produits ciblés</b>								<b>624</b>	<b>208</b>	<b>208</b>	<b>208</b>
<b>Mesure 3 : Promotion de la panification des produits locaux</b>											
Incorporer progressivement la farine issue des produits locaux dans la fabrication du pain	Taux d'utilisation des farines locales par les boulangeries	- Statistiques du MINCOMMERCE	/	/	1. Institutionnalisation de l'incorporation des farines locales panifiables dans la fabrication du pain et autres pâtisseries	Textes et arrêtés conjoints MINCOMMERCE et MINMIDT	MINCOMMERCE	3	1	1	1
					2. Adoption d'un plan quinquennal d'incorporation des farines locales dans le pain et autres pâtisseries	Plan quinquennal adopté sur la base des études préalables déjà disponibles	MINCOMMERCE;	36	12	12	12
<b>Sous-total 3 : Promotion de la panification des produits locaux</b>								<b>39</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Mesure 4 : Instauration des contingentements à l'importation des produits ciblés</b>											

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de l'activité	Coût global en millions de F.CFA	Programmation triennale (en millions de F.CFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
Favoriser la consommation des produits locaux	Quotas d'importations attribués aux différents produits	Statistiques du MINCOMMERCE			1. Adoption et mise en œuvre des cahiers de charge régissant l'investissement au bénéfice de la production locale par les importateurs	Cahiers de charge	MINCOMMERCE;	15	5	5	5
					2. Détermination de la demande des produits ciblés	Rapports sur les concertations tenues disponibles	MINCOMMERCE	288	96	96	96
<b>Sous-total 4: Instauration des contingents à l'importation des produits ciblés</b>								<b>303</b>	<b>101</b>	<b>101</b>	<b>101</b>
<b>Mesure 5 : Renforcement et modernisation du dispositif de veille et d'alerte</b>											
Promouvoir et suivre la commercialisation des produits locaux	Proportion des produits locaux cibles sur la demande intérieure	- Statistiques du MINCOMMERCE			1. Mise en place d'une unité interministérielle en charge du suivi-évaluation	- Rapports de sessions ; - Notes de conjoncture	MINCOMMERCE	72	24	24	24
					2. Lutte contre les pratiques commerciales illicites, trompeuses et agressives	Nombre de cas de fraudes détectés et sanctionnés	MINCOMMERCE	384	128	128	128
<b>Sous-total 5 : Renforcement et modernisation du dispositif de veille et d'alerte</b>								<b>456</b>	<b>152</b>	<b>152</b>	<b>152</b>
<b>Total général : Régulation du marché des produits de grande consommation ciblés</b>								<b>2 454</b>	<b>818</b>	<b>818</b>	<b>818</b>

## 9. Accompagnement des PME

**Tableau 23** : Interventions prioritaires sur pour l'accompagnement des PME/PMI

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coût global en millions de FCFA	Programmation triennale (en millions de FCFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
<b>Mesure 1 : Accompagnement des PME agricoles à la transformation du riz</b>											
Accroître la production du riz blanchi dans les zones de production	Nombre de PME/UES agricoles accompagné	Rapports Procès verbaux ; Factures	0	12 PME/UES	1. Accompagnement (sensibilisation, coaching individualisé, formation) des PME/UES productrices du riz blanchi	6 PME/UES productrices du riz blanchi accompagnées par an	MINPMEESA	180	60	60	60
	Nombre de tonnes de riz blanchi par les PME/UES agricoles			30 000 Tonnes	2. Appui des PME/UES à l'acquisition des équipements de transformation du riz paddy en riz marchand	Equipements de transformation du riz acquis (Décortiqueuses, ensacheuses, balances, groupes électrogènes)	MINPMEESA	300	100	100	100
<b>Sous-Total 1</b>							<b>480</b>	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>160</b>
<b>Mesure 2 : Accompagnement des PME piscicoles à la transformation/conservation du poisson</b>											
Densifier l'offre de poissons transformés/conservés dans les marchés locaux	Nombre de PME/UES piscicoles accompagnées	Rapports Procès verbaux ;	0	12 PME/UES	1. Accompagnement (sensibilisation, coaching individualisé, formation) des PME/UES piscicoles	06 PME/UES piscicoles accompagnées par an	MINPMEESA	180	60	60	60
	Nombre de tonnes de poissons fumés produits ;	Rapports ; Procès verbaux ; Factures	0	50 Tonnes	2. Appui des PME/UES à l'acquisition des équipements de fumage du poisson	Equipements de fumage du poisson acquis (Machine industrielle de fumage, groupes	MINPMEESA	300	100	100	100

Objectif de la mesure	Indicateurs				Activités	Extrants attendus	Administration responsable de la mise en œuvre de chaque activité	Coût global en millions de FCFA	Programmation triennale (en millions de FCFA)		
	Intitulé	Source de vérification	Valeur de référence (année)	Valeur cible (2023)					2021	2022	2023
						électrogènes)					
	Nombre de tonnes de saucissons de poissons produits ;		0	2 Tonnes	3. Appui des PME/UES à l'acquisition des équipements de transformation du poisson	Equipements de transformation du poisson acquis (Hachoirs, poussoirs, Désosseurs, hygromètres, balance, barre à étuvage, groupes électrogènes)	MINPMEESA	300	100	100	100
<b>Sous-Total2</b>								520	260	260	260
<b>TOTAL</b>								1 260	420	420	420

## V. ANALYSE DES RISQUES ET DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

---

### 1. Analyse des risques

Les risques liés à la mise en œuvre de ce plan concernent tant les éléments qui peuvent empêcher son implémentation que ceux qui peuvent compromettre son efficacité. Deux types de paramètres peuvent en effet empêcher les actions et mesures identifiées ci-dessus d'être mises en œuvre. Ce sont d'une part des paramètres endogènes et d'autre part des paramètres exogènes. Parmi les paramètres endogènes, l'allocation inefficace des ressources et les pertitions dans la chaîne de dépenses.

Concernant l'allocation inefficace des ressources, le risque couru est celui de ne pas agir conformément au cadre logique prévu et par conséquent ne pas atteindre les cibles définies. Par conséquent, les actions, mesures et activités identifiées devront être prioritaires dans l'allocation des ressources disponibles.

Le second risque endogène à la mise en œuvre du plan est celui de la déperdition dans la chaîne des dépenses. Les administrations intervenant dans la mise en œuvre des mesures préconisées devront éviter de concentrer la gestion des ressources à leur niveau et financer à minima les activités qui sont portées par les acteurs de terrain (producteurs, entreprises, groupements, etc.). La chaîne de dépenses devra donc être fluide à avoir le moins de déperditions pour permettre aux cibles concernées par les appuis et soutien de recevoir le maximum de ressources dont elles ont besoin.

Les paramètres exogènes eux concernent les changements climatiques et chocs environnementaux d'une part et les impacts néfastes de la politique douanière et de la mise en œuvre des APE. Les changements ou perturbations climatiques sont de nature à compromettre l'atteinte des objectifs poursuivis par les mesures de soutien à la production des biens de grande consommation. Les cultures telles que le riz, le blé et le mil étant exigeantes en matière de climat et de même de relief (riz en particulier), les services de prévision méthodologiques de long terme pouvaient intensifier leurs recherches sur la stabilité sur le moyen et le long des paramètres climatiques liés à la culture de ces spéculations.

L'orientation de la politique douanière dans un sens qui ne protège pas particulièrement les intérêts en termes de parts de marché. En effets, les couts de production très bas dans les pays produisant en grande quantité les spéculations ciblées pratiquent des prix très bas par rapport aux producteurs locaux qui sont très peu compétitifs. La politique douanière devrait donc identifier des éléments de barrières tarifaires et non tarifaires à l'importation sur le territoire national du riz, du maïs, du blé, du poisson et du lait. Il en est de même des dispositions des APE concernant les biens alimentaires qui pourraient faire l'objet de renégociation pour minimiser les risques liés à la mise en œuvre du plan.

### 2. Mécanismes de mise en œuvre et de coordination

La mise en œuvre du plan sera faite à travers les comités Planification Programmation Budgétisation et Suivi-évaluation (PPBS) des administrations concernées qui s'assureront de la traduction pratique des éléments contenus dans ce document. Les responsables de cette chaîne veilleront à ce que les options arrêtées soient effectivement traduites dans tous les maillons de la chaîne. Ainsi ils veilleront à ce que les actions des cadres stratégiques de

performance des administrations concernées comportent biens les activités identifiées ci-dessus, que la programmation des dépenses les prenne en compte et que celles-ci soit effectivement inscrites dans les budgets des administrations.

La coordination mise en œuvre de ce plan sera assurée par un comité technique composé des principales parties prenantes. Celui-ci devra adresser ses rapports au comité chargé du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SND30.

### **3. Etudes stratégiques**

Des études stratégiques seront réalisées en permanence par le comité technique chargé du suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan. Ces études viseront à explorer les nouveaux produits pouvant faire l'objet d'une endogénéisation et identifier les potentialités et conditions nécessaires pour qu'ils soient produits localement de façon pérenne. Il s'agira dans un premier temps des produits comme l'engrais, des semences améliorées, les cartables, les jouets pour enfants, etc., et aussi des produits des filières suivantes : forêt-bois ; textile-confection-cuir ; chimie-pharmacie.

### **4. Dispositif et outils de suivi-évaluation**

Le Gouvernement est engagé dans la modernisation de l'administration publique par l'introduction de l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Il appuiera la mise en œuvre et le suivi/évaluation du plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation selon les principes pertinents de cette approche.

#### ***Dispositif de suivi-évaluation***

Le dispositif de suivi-évaluation a pour objectif de donner une vision globale des performances de l'ensemble des acteurs concernées par le plan et d'informer les décideurs des actions à mener pour améliorer la mise en œuvre du plan. Ce dispositif sera donc basé sur l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Le système d'information et de suivi-évaluation du Plan s'inspirera donc des enseignements tirés sur les principes de la GAR. Ce dispositif permettra la production d'informations fiables pour mieux concevoir les politiques, les exécuter et garantir une utilisation rationnelle des ressources publiques.

Le suivi sera effectué selon une double approche : le suivi axé sur la mise en œuvre et sur l'atteinte des résultats. Le suivi axé sur la mise en œuvre s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (ressources, activités, produits ou biens et services fournis). Le suivi des résultats permettra d'apprécier dans quelle mesure les résultats ont été atteints. Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et stratégies d'une part et les cibles de réalisation d'autre part. Les cibles des résultats devront être fixées en fonction des moyens et des stratégies.

Mieux gérée, la communication permet d'atteindre des produits et des résultats supérieurs en favorisant le partage d'information, la sensibilisation, la participation et l'appropriation du processus par tous les acteurs. La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs.

De même, ce plan de communication permettra de renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés sur le Plan d'Action, et favorisera la dissémination des informations à tous les

niveaux.

Ainsi, tous les acteurs concernés doivent définir et diffuser une liste d'indicateurs pertinents de suivi, qui permettront de rendre compte périodiquement de la situation de la mise en œuvre de la politique. Ces indicateurs d'étapes serviront au suivi global du plan et à mesurer le niveau de réalisation.

A ce titre, les rapports de suivi seront élaborés et la consolidation des informations ainsi que des rapports de mise en œuvre de ce plan se fera avec la participation de tous les acteurs concernés (administrations, organisation des producteurs, etc.). Ces informations seront centralisées et traitées par le secrétariat technique qui en assurera également la diffusion.

Un plan triennal intégré de suivi/évaluation et des plans annuels sera élaborés de façon participative avec l'implication des intervenants à tous les niveaux.

Pour être efficace et exhaustif, le suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action exige la pleine participation de tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. L'information collectée auprès de ces acteurs sera centralisée et analysée sous forme de rapports semestriels et de rapports annuels de mise en œuvre du Plan d'Action.

Au terme de la période de mise en œuvre du Plan d'Action et dans l'optique de l'appréciation des résultats obtenus, **une évaluation finale** du Plan d'Action sera faite par un Consultant.

Avant cette évaluation finale, des rencontres et une évaluation à mi-parcours seront organisées. Il s'agit de :

- ***L'organisation annuelle d'une rencontre avec les différents acteurs.***

Lors de cet événement annuel, il s'agira de : réaliser une revue des performances de l'année écoulée par rapport aux prévisions ; apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan en vue d'améliorer la performance ; actualiser et valider le plan de travail de l'année suivante.

- ***L'évaluation à mi-parcours***

Elle permettra de faire le point sur l'état d'avancement des réalisations physiques et financières, de relever les difficultés rencontrées et de formuler des recommandations afin d'améliorer les performances dans la mise en œuvre.

### ***Outils de suivi-évaluation et dispositifs statistique***

#### ***Outils de suivi-évaluation***

Pour le suivi-évaluation du plan, les outils suivants seront produits :

- les fiches de suivi-évaluation de réalisation des activités ;
- les rapports annuels des activités des structures responsables de la mise en œuvre ;
- les outils juridiques légaux ou réglementaires ;
- les rapports des revues des stratégies (éducation et formation, santé, rural, protection sociale, etc.) ;
- les rapports d'état de la mise en œuvre de la stratégie.

***Les fiches de suivi-évaluation*** : elles serviront de tableau de bord aux activités de suivi/évaluation.

***Le système d'information*** : le Comité de suivi s'attèlera à mettre en place un système d'information pour l'évaluation et la mise en œuvre de plan. Cette activité consistera à créer une plateforme d'informations organisée autour des objectifs et des indicateurs définis dans le plan d'action. Dans le contexte de la décentralisation qui est le nôtre, ce système devra systématiquement intégrer le souci de la remontée des informations relatives aux actions et activités exécutées au niveau local par les producteurs.

### ***Dispositif statistique***

Dans le cadre du suivi-évaluation du Plan, le dispositif statistique s'appuiera sur un système d'information adossé sur les structures existantes des principaux acteurs. Ce système d'information vise à fournir à bonne date une plate-forme commune d'informations aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux partenaires au développement et à la société civile pour (a) permettre un bon pilotage des actions de développement de la Petite Enfance et (b) obtenir, grâce à la transparence de l'information, l'adhésion de ceux qui sont concernés par ces actions.

Ce dispositif a pour objectifs spécifiques, entre autres : (i) d'améliorer la connaissance des questions du domaine, (ii) d'assurer l'harmonisation, la cohérence et la coordination des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données à tous les niveaux, (iii) de déterminer un noyau d'indicateurs pertinents permettant de mesurer objectivement les progrès réalisés en matière de DPE, (iv) de mesurer périodiquement les résultats, effets et impacts des interventions, (v) d'assurer l'accessibilité de l'information fiable à tous les acteurs, et (vi) de renforcer les capacités des structures nationales en matière de suivi-évaluation.